

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-594

sur le patrimoine et la logistique

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, Alain TOURRET ne participant pas au vote,

• d'approuver :

- le règlement de la Cour Commune de l'ensemble immobilier, sis rue Pémagnie dont la Région est propriétaire des bureaux situés 5-7 rue Pémagnie, joint en annexe 1,

- l'accord transactionnel entre les sociétés CHUBB, CETIS et la Région, joint en annexe 2 ;

• d'autoriser le Président à signer :

- une convention d'occupation à titre gratuit de 3 bureaux sis à l'Abbaye-aux-Dames et prenant fin le 30 septembre 2013, avec le Centre de Promotion de l'Elevage de Saint-Lô, jointe en annexe 3,

- un avenant n° 1 à la convention d'occupation à titre gratuit, portant sur les locaux de bureaux, 10 rue du Château d'eau, Zac Monnet à Caen et qui prendra effet à compter du 1^{er} décembre 2010, pour une durée de trois ans, avec le Centre Régional des Lettres (CRL), joint en annexe 4,

- un avenant n° 1 à la convention d'occupation à titre gratuit, portant sur les locaux de bureaux, 10 rue du Château d'eau, Zac Monnet à Caen et qui prendra effet à compter du 1^{er} décembre 2010, pour une durée de trois ans, avec l'Agence Régionale de Conservation de l'Image et du Son (ARCIS), joint en annexe 5,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-595

sur la promotion de la Région : soutien aux actions de solidarité

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre des actions de solidarité, pour un montant total de 3 000 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Fédération Nationale des Combattants Républicains d'Isigny sur Mer (14)	Acquisition d'un drapeau	500 €
Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie Maroc et Tunisie de Mondeville (14)	Acquisition d'un drapeau	500 €
Commune de Beaufour-Druval (14)	Acquisition d'un drapeau pour les anciens combattants	500 €
Association des Anciens Combattants section cantonale de Tilly sur Seulles (14)	Acquisition d'un drapeau	500 €
Commune d'Ozeville (50)	Acquisition d'un drapeau pour les anciens combattants	500 €
Association Baobab	Soirée Solidaire le 13 novembre 2010 à la Ferté Macé	500 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-596

sur la promotion de la Région : soutien aux opérations d'animation locale

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux animations locales, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Comité des fêtes de Forges (61)	19 ^{ème} rassemblement de montgolfières les 11 et 12 septembre 2010	1 500 €

- de déroger au principe d'antériorité de la décision pour ce dossier ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-597

sur la promotion de la Région : soutien à l'organisation de congrès, colloques et salons

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux colloques et congrès, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Office de Tourisme de Saint Pierre sur Dives (14)	Salon Equi'métiers 2010	1 500 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-598

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations culturelles

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations culturelles, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Association Arts Attack	12 ^{ème} édition du Festival Nordik Impakt du 5 au 9 octobre 2010 à Caen	22 000 €

- de déroger au principe d'antériorité de la décision pour ce dossier ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-599

sur promotion de la Région : soutien aux manifestations sportives

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations sportives, pour un montant total de 800 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Association Sportive de la Police de Caen	Championnat régional de VTT le 16 septembre 2010 à Grimbosq (14)	300 €
Vélo Club Lexovien	20 ^{ème} édition Journée VTT Lisieux La Cerza le 31 octobre 2010	500 €

• de déroger au principe d'antériorité de la décision pour la subvention accordée à l'Association Sportive de la Police de Caen ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-600

sur l'exercice de mandats spéciaux pour les Conseillers Régionaux autres que les Vice-Présidents ayant délégation

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer les mandats spéciaux repris en annexe ;
- de prendre en charge les frais de transport et de procéder au remboursement éventuel des frais de repas et de nuitée sur la base des dépenses réellement engagées dans le cadre de ces mandats,
- de prélever les crédits correspondants sur le chapitre 930 du Budget de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-601

sur l'évaluation des politiques publiques

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur :

- l'AEMO « @ZCA 930-Evaluation des services généraux » de 700 000 € votée en 2007, un montant global de 274 408,88 € au titre des dossiers suivants :

° 07ZCEVABSS « Evaluation des bourses Sanitaires et Sociales » pour un montant de 193,12 €,

° 07ZCAVENTI (Evaluation à ventiler) pour un montant de 274 215,46 €,

- sur l'AEMO « @ZCA 930-Evaluation des services généraux » de 760 000 € votée en 2008, un montant global de 124 159,17 € au titre du dossier 08ZCAVENTI (Evaluation à ventiler),

- sur l'AEMO « @ZCA 930-Evaluation des services généraux » de 85 000 € votée en 2009, un montant global de 8 157 € au titre du dossier 09ZCEVA (Evaluation à ventiler) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-602

**sur l'aménagement du territoire : politique territoriale – conventions de programmation
2008-2010 – investissement**

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'APCPEP-5UCPEP « Conventions territoriales pays, agglo, PNR, Caen métropole 07/13 » de 28 440 000 €, votée en 2008, un montant global de 2 880 327 €, ventilé comme suit :

- . 222 000 € au titre du dossier CP5U8134SI « convention de programmation du pays d'Alençon »,
- . 680 000 € au titre du dossier CP5U8131SI « Convention de programmation du Pays du Bocage »,
- . 100 000 € au titre du dossier CP5U8133SI « Convention de programmation du Pays d'Ouche »,
- . 240 000 € au titre du dossier CP5U8202SI « Convention de programmation de l'agglomération Cherbourgeoise »,
- . 605 000 € au titre du dossier CP5U8121SI « Convention de programmation du Pays du Cotentin »,
- . 300 000 € au titre du dossier CP5U8124SI « Convention de programmation du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel »,
- . 123 327 € au titre du dossier CP5U8111SI « Convention de programmation du Pays d'Auge Expansion »,
- . 610 000 € au titre du dossier CP5U8112SI « Convention de programmation du Pays de Caen Métropole » ;

- sur l'AECPEP-5UCPEP « Ingénierie territoriale » de 7 560 000 € votée en 2008, un montant global de subventions, ventilé comme suit :

- . 18 760 € au titre du dossier CP5U8113SF « convention d'ingénierie du Pays du Sud Calvados »,
- . 6 200 € au titre du dossier CP5U8121SF « convention d'ingénierie du Pays du Cotentin » ;

- d'attribuer :

- sur le chapitre 905 du Budget de la Région, les subventions aux maîtres d'ouvrage figurant dans le tableau joint à l'annexe 1,

- sur le chapitre 935 du Budget de la Région, les subventions aux maîtres d'ouvrage figurant dans le tableau joint à l'annexe 4 ;

- d'annuler les subventions de 160 000 € et 80 000 € attribuées à la Commune d'Equedreville-Hainneville, par délibération n°10-40 de la Commission Permanente en date du 5 février 2010, pour son projet de front de mer ;

- de prendre acte des modifications apportées à la convention de programmation 2008-2010 signée avec le Pays d'Ouche, conformément à l'annexe 2 ;

- d'autoriser le versement :
 - des acomptes au prorata de la réalisation des opérations,
 - de l'intégralité des subventions régionales relatives à la l'ingénierie, à la notification de la présente délibération ;

- d'autoriser le Président à signer :
 - avec le Pays d'Ouche, l'avenant à la convention de programmation 2008-2010, joint à l'annexe 3,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-603

**sur l'aménagement du territoire, de la prospective et de la planification : instruction
déléguée FEADER 2007/2013 – axe IV LEADER**

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'émettre un avis favorable sur l'instruction réglementaire des dossiers déposés par le GAL du Pays du Pays de Coutances : mise en place d'actions visant à réduire significativement l'utilisation des produits phytosanitaires par le grand public dans un souci de préservation de l'environnement naturel du Pays de Coutances ;

- d'autoriser l'ASP, autorité de paiement du FEADER pour le programme LEADER, à verser au titre du dispositif 341B du PDRH « Acquisition des compétences et animation en vue de l'élaboration et de la mise en oeuvre d'une stratégie locale de développement », 8 000 € à l'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPLEFPA) de Coutances ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-604

sur l'aménagement du territoire : appel à projets « Réinventons les campagnes »

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB-5UNPAM « Accueil de nouvelles populations » de 450 000 €, votée en 2010, un montant de 14 546,75 € au titre du dossier 10UACCUEIF « Accueil de nouvelles populations en milieu rural » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 935 du budget de la Région, une subvention de 14 546,75 € à l'AFIP Normandie, au titre de la « politique d'accueil en milieu rural » ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-605

sur l'aménagement du territoire – étude de l'Observatoire Régional de la Santé de Basse-Normandie – réalisation d'une enquête sur la santé des bas-normands

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB – 5USPLA « Etudes et planification – aménagement du territoire » de 300 000 €, votée en 2010, un montant de 10 000 € au titre du dossier 10UETUDESF « Etudes et planification » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 935 du Budget de la Région, une subvention de 10 000 € à l'Observatoire Régional de la Santé de Basse-Normandie pour la réalisation d'une enquête sur la santé des bas-normands ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Observatoire Régional de la Santé, la convention jointe en annexe,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-606

sur l'aménagement du territoire – attribution d'une subvention pour l'organisation du Mois de l'Architecture Contemporaine en Normandie en mars 2011

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB – 5USPLA « Etudes et planification – aménagement du territoire » de 300 000 €, votée en 2010, un montant de 10 000 € au titre du dossier 10UETUDESF « Etudes et planification » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 935 du Budget de la Région, une subvention de 10 000 € à l'association « la Maison de l'Architecture de Basse-Normandie », pour l'organisation du Mois de l'architecture contemporaine en Normandie en mars 2011 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'association « La Maison de l'Architecture de Basse-Normandie », la convention jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-607

sur l'aménagement du territoire – numérisation et orthorectification des photographies aériennes anciennes du littoral bas-normand : traitement de clichés de 1920 couvrant le Cotentin et l'agglomération cherbourgeoise

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB – 5USPLA « Etudes et planification – aménagement du territoire » de 300 000 €, votée en 2010, un montant de 18 833,89 € au titre du dossier 10UETUDESF « Etudes et planification » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 935 du Budget de la Région, une subvention de 18 833,89 € à l'IFREMER, pour la numérisation et l'orthorectification des photographies aériennes anciennes du littoral bas-normand ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'IFREMER, la convention jointe en annexe,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-608

sur l'environnement : stratégie de la Région pour la biodiversité – Réserves Naturelles Régionales

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, Jean-Karl DESCHAMPS ne prenant pas part au vote, sur la convention de partenariat avec le Syndicat Mixte Littoral Normand,

- d'affecter sur l'AESUBCPER « Préserver les ressources naturelles et les milieux - CPER » de 5 050 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 13 333 €, au titre du dossier CP5N5220SF « Stratégie biodiversité CPER » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 937 du Budget de la Région, une subvention de 13 333 € à l'association Bretagne Vivante – SEPNB, sur un montant total subventionnable de 783 236 €, pour la réalisation de la première tranche du projet LIFE+ « Conservation de la moule perlière d'eau douce du Massif Armoricaïn » (septembre 2010 – décembre 2011) ;

- de créer la Réserve Naturelle Régionale « Clairière forestière de Bresollettes », située sur les communes de Brésolettes, Prépotin, Randonnai et Bubertré (61) ;

- d'approuver sur la base de l'étude scientifique présentée à l'annexe 2, les limites, la durée de classement, les modalités de gestion et les mesures de protection détaillées dans l'annexe 1 ;

- d'autoriser le Président à signer

- avec le Syndicat Mixte Littoral Normand, la convention de partenariat 2011-2016, présentée en annexe 3,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-609

sur l'environnement : préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

° sur l'APCPR « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 10 000 000 € votée en 2008, un montant de 28 762,18€, ventilé comme suit :

- 14 562,18 € au titre du dossier CP5N5210SI « Milieux aquatiques Connaître Eduquer » sous-dossier « actions bassins versants »,

- 14 200,00 € au titre du dossier CP5N5120SI « Risques naturels », sous-dossier « actions de lutte contre les inondations » ;

° sur l'APSUB « Préserver les ressources en eau » de 720 000 € votée pour 2010, un montant de 654 € au titre du dossier 10NEAUPOTI« Eau Potable AP »,

° sur l'AECPR « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 5 050 000 € votée en 2008, un montant global de 43390,40 € ventilé comme suit :

- 37 419,50 € pour les actions bassins versants,

- 5 970,90 € pour les actions connaissance-éducation,

• d'attribuer les subventions suivantes :

*** sur le chapitre 907 du budget de la Région**

au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux » CPER

* au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Normandie-Maine :

- 8 816 € pour le contrat de restauration et d'entretien complémentaire du Sarthon (année 2), pour un montant subventionnable de 176 932 €

* au Conseil Général de la Sarthe :

- 5 746,18 € pour la réalisation de la Sarthe amont 3^{ème} tranche, pour un montant subventionnable de 19 153,94 €,

* à la Commune de Bagnoles de l'Orne :

- 14 200 € pour une étude de réduction de la vulnérabilité au risque inondation, pour un montant subventionnable de 71 000 €,

au titre de la politique de l'eau hors CPER

- 654 € aux bénéficiaires du remboursement pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie, pour un montant total de 4 982 €, conformément au tableau joint à l'annexe 1,

*** sur le chapitre 937 du budget de la Région**

au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux » CPER

- 15 628,50 € à l'association BS2A, pour l'animation du SAGE Sélune en 2010, pour un montant subventionnable de 45 300 €,
- 4 376,00 € à l'association BS2A, pour réaliser des actions de communication dans le cadre du SAGE Sélune en 2010, pour un montant subventionnable de 21 140 €,
- 1 665,00 € au Syndicat Mixte du Val de Vire, pour l'étude paysagère de 6 ouvrages dans le cadre du SAGE de la Vire, pour un montant subventionnable de 5 550 €,
- 5 250,00 € à la Fédération du Calvados pour la Pêche et la Protection du milieu aquatique, pour un poste de technicien de rivière en 2010, pour un montant subventionnable de 17 500 €,
- 10 500,00 € au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Normandie-Maine pour un poste de technicien de rivière à temps plein sur le Sarthon pour 2010, pour un montant subventionnable de 35 000 €,
- 5 970,90 € au Conseil Général de la Manche pour le suivi du littoral avec l'université de Caen en 2010, pour un montant subventionnable de 23 883,60 € ;

• de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour l'ensemble de ces dossiers ;

• de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées :

- . sur proposition du service technique de contrôle,
- . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

• d'autoriser le Président à signer :

- le Contrat Global pour l'eau et les milieux aquatiques de la Côte Est du Cotentin, joint à l'annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-610

sur l'environnement : lutter contre les changements climatiques

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'APSUB « Lutter contre les changements climatiques » de 750 000 € votée en 2010, un montant global de 749 337 €, au titre du dossier 10NCLIMAT, sous-dossier « économies renouvelables »,

- sur l'AECPER « Lutter contre les changements climatiques » de 3 900 000 € votée en 2008, un montant global de 18 000 € au titre du dossier CP5N5110SF « Plan Climat FONCT CPER », pour le volet territorial ;

• d'attribuer les subventions suivantes :

** sur le chapitre 907 du Budget de la Région*

□ au titre du dossier « Energies Renouvelables »

Bois-énergie

- 1 180 € à la commune de Saint-James (50) pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour réaliser un réseau de chaleur (20 % de la dépense subventionnable s'élevant à 5 900 €),

- 38 223 € à la Communauté de Communes de Val de Sèulles pour la construction d'une chaufferie bois (35 % de la dépense subventionnable, s'élevant à 109 209 €) ;

Photovoltaïque Pro

- 336 800 € aux bénéficiaires de la prime régionale mentionnés dans le tableau joint en annexe 1, pour l'installation de panneaux photovoltaïques,

Géothermie individuelle

- 8 000 € aux bénéficiaires de la prime régionale, mentionnés dans le tableau joint en annexe 2, pour l'installation de pompes à chaleur dans des habitations principales,

Eolien individuel

- 1 184 € aux bénéficiaires de la prime régionale, mentionnés dans le tableau joint en annexe 3, pour l'installation d'une éolienne individuelle,

Dispositif chèque

- 363 950 € aux bénéficiaires du « Chèque éco-énergie Basse-Normandie », mentionnés dans le tableau joint en annexe 4, pour l'installation d'un chauffe-eau solaire, d'une chaudière bois, de panneaux photovoltaïques, la réalisation d'une étude ou de travaux d'isolation (2010-08),

* sur le chapitre 937 du Budget de la Région

❑ au titre du dossier « Volet territorial »

- 18 000 € à la FDCUMA 50 pour l'animation en amont de la filière bois bocager – 2010 (18,25 % de la dépense subventionnable s'élevant à 98 651 € HT)

• de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les subventions d'investissement :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur :

- . proposition du service technique de contrôle,
- . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

• de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour l'ensemble de ces dossiers ;

• de modifier la délibération n° 10-283 du 28 mai 2010, en remplaçant le nom du bénéficiaire LEBERTEL Michel par LEPERTEL Michel ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-611

sur l'environnement : air et déchets

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AESUB « Environnement Air et Déchets » de 110 000 € votée en 2010, un montant de 24 530 € au titre du dossier 10NQUALAIF« Qualité de l'air » ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

* sur le chapitre 937 du Budget de la Région

→ au titre du dossier « Qualité de l'Air » :

- 1 530 € à la Commission Locale d'Information (La Hague-50), pour la publication de son bulletin d'information 2010,

- 23 000 € à l'Association pour le Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest pour le fonctionnement 2009 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les subventions d'investissement :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur :

- . proposition du service technique de contrôle,

- . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-612

sur l'environnement : agir pour un développement durable

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Agir pour un développement durable » de 635 000 €, votée en 2010, un montant de 3 150 €, au titre du dossier 10NEDUCENF « Education au développement durable », sous-dossier « Communication et information » ;

- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, une subvention de 3 150 € à la Ville de Tourlaville pour les actions de sensibilisation à l'environnement et au développement durable de la Maison du Littoral et de l'Environnement ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention entre la Région Basse-Normandie et la Ville de Tourlaville, pour la Maison du Littoral et de l'Environnement, jointe à l'annexe 1,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-613

sur l'environnement – milieux naturel et paysage – préparation de la candidature des sites du Débarquement au Patrimoine mondial de l'UNESCO

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le Mémorial de Caen, la convention relative à l'organisation d'un colloque international les 9, 10 et 11 février 2011, jointe en annexe et à la publication de ses actes ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-614

**sur l'environnement – lutter contre les changements climatiques – partenariat Région-
ADEME dans le cadre du Contrat de Projets**

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser le Président à signer :

- la 4^{ème} convention d'application de l'accord cadre Région/ADEME/Etat pour 2010, jointe en annexe, avec une prévision d'engagement de 6 000 000 € apportés par l'ADEME et la Région,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-615

sur les transports ferroviaires : assistance à maîtrise d'ouvrage pour assurer la réalisation du maillon ouest du réseau transeuropéen de transport

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Exploitation » de 61 974 275 € votée en 2010, un montant de 19 009,76 € au titre du dossier 10 QFEMAIL « Maillon ouest » ;

- d'attribuer sur le chapitre 938 du Budget de la Région, une subvention maximale de 19 009,76 € à la Région Haute-Normandie, pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation effective du maillon ouest ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention financière correspondante,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-616

sur les transports ferroviaires : aménagement intérieur Autorail Grande Capacité

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Infrastructures et matériel » de 101 850 000 € votée pour 2010, un montant de 102 971 € au titre du dossier 10QBFIAGC « Acquisition de matériel ferroviaire TER » ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, à la SNCF, une subvention de 102 971 € au titre du financement du remplacement des moquettes en 1^{ère} classe des Autorails Grande Capacité bas-normands ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 4 à la convention relative au financement des 23 Autorails Grande Capacité, joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-617

**sur les transports ferroviaires : évolution des comités de ligne vers une cohérence
aménagement du territoire – urbanisme - transports**

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'intégrer dans les comités de ligne les Présidents des structures qui mettent en place les Schémas de Cohérence Territoire (SCOT) ; ils enrichiront notamment le débat en intégrant la problématique aménagement du territoire - urbanisme - transport ;

- d'autoriser le Président à :

- modifier la charte des comités de ligne bas-normands annexée à la convention TER 2008-2014 afin de renforcer la cohérence aménagement du territoire - urbanisme - transport »,

- signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-618

sur les transports ferroviaires : CPER 2007-2013 - Etudes Paris-Granville

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'APCPER « CPER-Infrastructures » de 65 357 000 € votée en 2008, un montant de 337 500 € au titre du dossier CP5Q6410SI « modernisation études et travaux » ventilé comme suit :

- 22 500 € pour l'étude bilan carbone,
- 45 500 € pour l'étude d'exploitation,
- 45 000 € pour l'étude préliminaire d'électrification,
- 26 000 € pour l'étude de doublement de voie,,
- 20 000 € pour l'ajout d'une 3^{me} voie en Dreux et Plaisir,
- 30 000 € pour l'étude d'impact du matériel Régiolissur l'infrastructure,
- 112 500 € pour l'étude sur la section Paris Dreux,
- 36 000 € pour l'étude sur le raccordement au sud est de Folligny ;

• d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, à Réseau Ferré de France, un montant total des subventions de 337 500 € correspondant à la participation de la Région au financement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage des études précitées ;

• d'autoriser le Président à signer :

- les conventions d'attribution de subventions correspondantes jointes en annexes,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-619

sur les transports ferroviaires : CPER 2007-2013 – desserte de la Baie du Mont-Saint-Michel – Etude socio économique et bilan carbone

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP CPER « CPER Infrastructures » de 65 357 000 € votée pour 2008, un montant de 75 000 € au titre du dossier CP5Q6130SI « Modernisation Pontorson - Dol de Bretagne » ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 75 000 € à Réseau Ferré de France, au titre de la participation de la Région au financement de l'étude socio économique et bilan carbone de la desserte du Mont-Saint-Michel ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention de financement correspondante,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-620

sur les transports ferroviaires : CPER 2007-2013 – axe Caen-Rouen – étude de modernisation de la voie ferrée entre Serquigny et Oissel

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'APCPER « CPER-Infrastructures » de 65 357 000 € votée en 2008, un montant de 666 864 € au titre du dossier CP5Q6310SI « Régénération et études de modernisation Serquigny-Oissel » ventilé comme suit :

- 62 165 € pour la phase AVP et Projet de l'opération Serquigny-Oissel,
- 604 699 € pour la phase Travaux tranche 1 de l'opération Serquigny-Oissel ;

• d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, à Réseau Ferré de France, un montant total des subventions de 666 864 € correspondant à la participation de la Région au financement des études et travaux précités ;

• d'autoriser le Président à signer :

- les conventions d'attribution de subventions correspondantes jointes en annexes,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-621

sur les transports ferroviaires : CPER 2007-2013 – Folligny Avranches – études d'avant-projet, de projet et travaux nécessaires à la suppression des passages à niveau

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APCPER « CPER-Infrastructures » de 65 357 000 € votée en 2008, un montant de 112 835 € au titre du dossier CP5Q6110SI « Folligny – Avranches » ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, à Réseau Ferré de France, une subvention de 112 835 € correspondant à la participation de la Région au financement des études d'avant projet, projet et travaux de suppression de 3 passages à niveau sur le tronçon Folligny-Avranches ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention d'attribution de subvention correspondante jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-622

sur les transports ferroviaires : Axe Caen Le Mans Tours - travaux de modernisation de la voie ferrée entre Mézidon et Alençon

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APCPER « CPER-Infrastructures » de 65 357 000 € votée en 2008, un montant de 8 503 748 € au titre du dossier CP5Q6210SI « Régénération Surdon Alençon » ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, à Réseau Ferré de France, une subvention de 8 503 748 € correspondant à la participation de la Région au financement des travaux de modernisation de la voie ferrée entre Mézidon et Alençon ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention d'attribution de subvention correspondante jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-623

sur les transports ferroviaires : intermodalité billettique et services innovants en Basse-Normandie

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser le Président à signer :

- avec le Département du Calvados, Viacités et la Commune de Caen, les conventions suivantes :

. « Convention cadre relative à la mise en œuvre et à l'exploitation de l'intermodalité billettique et de services innovants en Basse-Normandie »,

. « Convention constitutive d'un groupement de commandes pour une mission d'assistance à la mise en œuvre de l'intermodalité billettique et de services innovants en Basse-Normandie »,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-624

sur les transports ferroviaires : convention d'attribution de subvention relative au financement des études d'aménagement de l'atelier de maintenance de Granville

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Infrastructures et matériel » de 101 850 000 € votée pour 2010, un montant de 1 277 028 € au titre du dossier 10QBFICIC « Acquisition de matériel ferroviaire CIC » ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, à la SNCF, une subvention maximale de 1 277 028 € pour l'étude sur l'aménagement de l'atelier de maintenance de Granville ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention financière correspondante, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-625

sur les transports ferroviaires : convention relative à la modernisation de la gare de l'Aigle - études

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Gares » de 4 000 000 € votée pour 2010, un montant de 107 365,28 € au titre du dossier 10QBFGAR « Rénovation des gares » ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, à la SNCF, une subvention de 107 365,28 €, soit un taux d'intervention de 75 %, pour la réalisation d'études concernant la rénovation de la gare de l'Aigle ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention financière correspondante, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-626

sur les transports ferroviaires : convention relative à la modernisation de la gare de Pontorson Mont-Saint-Michel - études

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Gares » de 4 000 000 € votée pour 2010, un montant de 75 378,15 € au titre du dossier 10QBFGAR « Rénovation des gares » ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, à la SNCF, une subvention de 75 378,15 €, soit un taux d'intervention de 75 %, pour la réalisation d'études concernant la rénovation de la gare de Pontorson – Mont-Saint-Michel ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention financière correspondante, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-627

sur les transports ferroviaires : convention relative à l'étude préliminaire pour la mise en accessibilité de la gare d'Avranches sur le périmètre de RFF

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Gares » de 4 000 000 € votée pour 2010, un montant de 15 000 € au titre du dossier 10QBFGAR « Rénovation des gares » ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 15 000 € à Réseau Ferré de France, soit un taux d'intervention de 75 %, pour la réalisation de l'étude préliminaire concernant la mise en accessibilité PMR de la gare d'Avranches ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention de financement correspondante, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-628

sur les communications : routes régionales – participation régionale 2010 – routes départementales de l’Orne

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, au Conseil Général de l'Orne, les subventions suivantes, au titre de la participation de la Région pour l'année 2010 :

- 150 000 € pour les études de la section Flers - Cordé-sur-Noireau ;
- 1 351 400 € pour l'aménagement de la RD924, section Fontenai sur Orne - Argentan ;

• d'autoriser le Président à signer avec le département de l'Orne :

- l'avenant n° 3 à la convention de financement des études entre Flers et Condé-sur-Noireau signée le 10 avril 2006,

- l'avenant n° 1 à la convention de financement de l'aménagement de la section Fontenai sur Orne – Argentan signée le 17 juillet 2006,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-629

sur les communications : La Basse-Normandie – une Vélo-Région

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur :

- l'AESUB « Vélos-urbains » de 100 000 € votée en 2010, un montant de 1 512 € au titre du dossier 10QBRVF « Vélos AE »,

- l'APSUB « Vélos-Urbains » de 500 000 € votée en 2010, un montant de 6 012,50 € au titre du dossier 10QBRVI « Vélos AP »;

- d'attribuer les subventions suivantes:

- * sur le chapitre 938 du Budget de la Région :

- une subvention forfaitaire de 1 512 € au Lycée Marland de Granville pour la mise en place d'actions de sensibilisation à la pratique du vélo,

- * sur le chapitre 908 du Budget de la Région :

- une subvention maximale de 6 012,50 € au Lycée La Roquette de Coutances pour la mise en place d'actions de sensibilisation à la pratique du vélo, soit un taux d'intervention de la Région de 50 %.

Ces subventions seront versées sur présentation de factures acquittées, d'un état récapitulatif certifié accompagnés d'une demande de versement.

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour le démarrage de l'action pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-630

sur le Développement Numérique du Territoire : remise à niveau du système informatique de l'IMEC

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer, sur le chapitre 905 du Budget de la Région, une subvention exceptionnelle d'un montant maximal de 130 561 € TTC à l'IMEC, dans le cadre de la remise à niveau de son système informatique soit 80 % du coût total de 163 201 € TTC, conformément à l'annexe 1 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'IMEC, la convention jointe à l'annexe 2,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-631

sur le Développement Numérique du Territoire : demande de financement FEDER pour VIKMAN Santé

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de demander, dans le cadre du programme opérationnel 2007-2013, au titre de la mesure 2.6, intitulée « Télé Santé », un financement européen FEDER d'un montant de 345 056 € relative au projet VIKMAN Santé ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-632

sur la rénovation urbaine

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter

- sur l'APSUB 5UVRU « Rénovation urbaine » de 8 000 000 € votée en 2010, un montant de 1 959 449 € au titre du dossier 10UANRUI « Rénovation Urbaine AP »,

- sur l'AESUB 5UVRU « Rénovation urbaine » de 200 000 € votée en 2010, un montant de 68 274 € au titre du dossier 10UANRUF « Rénovation Urbaine AE » ;

- d'attribuer

** sur le chapitre 905 du Budget de la Région :*

- un montant total de subventions de 1 959 449 € conformément à l'annexe jointe, dans le cadre des conventions passées avec l'ANRU et les maîtres d'ouvrage bénéficiaires,

** sur le chapitre 935 du Budget de la Région :*

- 68 274 € à la Communauté d'Agglomération du Pays de Flers, représentant 25 % du montant de 273 096 € pour l'opération « Ingénierie et conduite de projet 2009 » ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour ces deux dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-633

sur le foncier

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n°09-799 de la Commission Permanente du 23 octobre 2009 comme suit :

- la subvention de 4 500 € accordée à l'Etablissement Public Foncier de Normandie représente 50 % de la dépense éligible calculée sur la base d'un coût global de 9 000 € TTC et non 9 000 € HT ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-634

sur la santé et les territoires : actions en faveur des personnes handicapées

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB-5HPSOLID-A « Préventions et solidarités » de 265 000 € votée en 2010, un montant de 110 000 € au titre du dossier 10HHANI « actions en faveur des personnes handicapées » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 904 du budget de la Région, les subventions suivantes :

- 55 000 € à la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Manche,
- 55 000 € à la Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Orne ;

- d'autoriser :

- la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Manche, à payer, pour un montant de 7 663,94 €, les factures correspondant aux dossiers figurant en annexe 1, en prélevant sur la dotation globale de 55 000 €, votée en octobre 2010,

- la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Calvados, à payer pour un montant de 10 695,39 €, les factures correspondant aux dossiers figurant en annexe 2, en prélevant sur la dotation globale de 120 000 €, votée en mars 2009,

- la Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Orne, à payer, pour un montant de 7 889,74 €, les factures correspondant aux dossiers figurant en annexe 3, en prélevant sur la dotation globale de 55 000 € votée en octobre 2010 ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : pour l'acquisition de matériel et l'aide au logement dans les départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne, les modalités de paiement seront détaillées dans des conventions spécifiques ;

- d'annuler :

- la subvention de 258,75 €, accordée à la MDPH de la Manche par délibération N°09-804 de la Commission Permanente du 23 octobre 2009, pour l'acquisition du fauteuil roulant électrique de Monsieur Christopher MILLET,

- la subvention de 491,41 €, accordée à la MDPH de la Manche par délibération N° 10-310 de la Commission Permanente du 28 mai 2010, pour l'aménagement du logement de Monsieur Pascal MESLIN,

- les subventions de 1 536,00 € et de 85,08 € accordées à la MDPH de la Manche par délibération n°10-92 de la Commission Permanente du 5 février 2010, pour l'acquisition d'un fauteuil roulant électrique et l'aménagement du logement pour M. Frédéric LEQUILBEC,

- la subvention de 277,02 €, accordée à la MDPH du Calvados par délibération N°10-410 de la Commission Permanente du 25 juin 2010, pour l'aménagement du logement de Madame DELAUNAY-FAIRANT Matis ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour l'ensemble de ces dossiers ;

- d'approuver les conventions jointes en annexe 4 et 5 ;

- d'autoriser le Président à signer
 - avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Manche la convention jointe en annexe 4,
 - avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Orne, la convention jointe en annexe 5,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-635

sur la santé et les territoires : actions sanitaires – humanisation des maisons de retraite

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB 5HSA « actions sanitaires » de 967 720 € votée en 2010, un montant de 117 691 € au titre du dossier 10HHOPMRI « actions sanitaires » (HOP 2007 – EHPAD), sous-dossier 10HEHPAD « Maison de retraite » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 904 du Budget de la Région, une subvention de 117 691 € au Centre Hospitalier « Jacques Monod » de Flers pour l'E.H.P.A.D « Maubert » de Flers ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur proposition du service technique de contrôle ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-636

sur la démographie médicale : indemnisation des stages de médecine générale en milieu rural

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB-5HPSOLID-A « Prévention et solidarités » de 197 487 € votée en 2010, et dont 60 000 € sont consacrés à la démographie médicale, un montant de 1 800 € au titre du dossier 10HDEMOGRF « Démographie médicale » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 934 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 600 € maximum à Mademoiselle Sidonie RICHARD,
- 600 € maximum à Mademoiselle Lucile PUPIN,
- 600 € maximum à Monsieur Geoffrey NAVEAU ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-637

sur le soutien aux actions de solidarité

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB 5HPSOLID-A « actions de solidarités » de 197 487 € votée en 2010, un montant de 2 300 € au titre du dossier 10HPREVSAF « actions de prévention pour la santé AE » sous-dossier 10HSOLIDAR « actions de solidarités AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 934 du Budget de la Région, au titre du soutien aux actions de solidarités, les subventions suivantes :

BENEFICIAIRE	NATURE DE L'OPERATION	SUBVENTION REGION
Association France Alzheimer Manche 15 rue du Palais de Justice 50200 COUTANCES	Organisation de la journée mondiale Alzheimer, le 18 septembre 2010 à Coutances	800 €
Secours Populaire Français Fédération du Calvados 6 Impasse du Mont Coco 14000 CAEN	L'organisation de deux journées des oubliés des vacances, le 19 août pour une sortie destinées aux enfants de la Région sur Paris, et le 28 août pour une sortie destinée aux familles dans le Calvados	1 500 €

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour l'ensemble de ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
 et par délégation,
 Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-638

**sur la prévention et l'éducation pour la santé – maison des adolescents – centre
d'hébergement thérapeutique à Buron-Cairon**

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer, sur le chapitre 904 du Budget de la Région, une subvention de 170 982 € à l'Association Calvadosienne pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (ACSEA) à Hérouville-Saint-Clair, pour la construction d'un centre d'hébergement thérapeutique à Buron-Cairon, représentant 10,51 % d'un cout total TTC estimé à 1 627 251 €, deuxième volet de la Maison des Adolescents, dans le cadre de la Prévention pour la Santé ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-639

sur l'amélioration des conditions de vie dans les lycées : équipements et fonctionnement des lycées et établissements assimilés publics et privés

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• de désaffecter :

- sur l'AESUB « Dotations de fonctionnement lycées » de 29 640 000 € votée en 2010, un montant de 3 000 € au titre du dossier 10LFORFAF Financement fonctionnement des établissements privés,
- sur l'AP subventions « Equipements dans les établissements publics et privés » de 8 700 000 € votée en 2008, un reliquat de 3 653,76€ de la subvention de 11 900 € accordée par délibération de la Commission Permanente n° 08-361 du 16 mai 2008 au lycée Jean Guéhenno de Flers (Orne) au titre du dossier « Equipements pédagogiques dans les lycées publics », pour l'acquisition de 10 sondes et adaptateurs CO2. Le titre de recettes correspondant, soit 3 653,76 €, sera émis,
- sur l'AP subventions « Equipements pédagogiques et de service général » de 7 878 020 € votée en 2009, un reliquat de 2 695,87€ de la subvention de 6 500 € accordée par délibération de la Commission Permanente n° 09-634 du 25 septembre 2009 au lycée Mézen d'Alençon (Orne) au titre du dossier « Equipements pédagogiques dans les lycées », pour l'acquisition de 3 oscilloscopes numériques. Le titre de recettes correspondant, soit 2 695,87 €, sera émis ;

• d'affecter sur l'AESUB « Dotations de fonctionnement lycées » de 29 640 000 € votée en 2010, un montant de 3 000 € au titre du dossier 10LDOTATIF Financement fonctionnement des établissements publics ;

• d'attribuer :

* sur le chapitre 902 du Budget de la Région

au titre des équipements des lycées publics

- 8 subventions d'un montant total de 107 633 € pour les équipements pédagogiques, conformément à l'annexe 1,

- 5 subventions d'un montant total de 9 579,06 € pour les équipements de service général, conformément à l'annexe 2,

au titre des équipements et aménagements dans les lycées privés

- 4 subventions d'un montant total de 10 744,32 € pour les investissements pédagogiques des lycées privés sous contrat relevant du CREAP, conformément à l'annexe 3,

- 6 subventions d'un montant total de 94 330,94 € pour les investissements pédagogiques des lycées privés sous contrat relevant de la MFR, conformément à l'annexe 4,

* sur le chapitre 932 du Budget de la Région

au titre des dotations de fonctionnement aux lycées publics et privés sous contrat

- 4 subventions d'un montant total de 21 218,39 €, pour des dotations de fonctionnement complémentaires aux lycées publics au titre de l'entretien et des réparations du propriétaire, conformément à l'annexe 5,

- 2 subventions d'un montant total de 6 000 €, pour les dotations de fonctionnement complémentaires aux lycées publics au titre du fonctionnement des EPLE, conformément à l'annexe 6 ;

- de proposer au Préfet de Région, au titre des équipements, la désaffectation :

- d'un compresseur pour vente, pour un montant de 1 500 €, et de 2 perceuses de 50 € l'unité, au lycée Sauxmarais à Tournelville, le Conseil d'Administration s'étant prononcé favorablement le 15 juin 2010,

- de machines outils au lycée Pierre et Marie Curie à Saint-Lô pour vente pour un montant de 15 880 €, dont le détail est indiqué dans le tableau joint en annexe 7, le Conseil d'Administration s'étant prononcé favorablement le 25 mai 2010,

- de 16 machines à coudre (matériel section « Habillement » au lycée Robert de Mortain pour vente pour un montant total de 380 €, dont le détail est indiqué dans le tableau joint en annexe 7, le Conseil d'Administration s'étant prononcé favorablement le 7 juin 2010,

- d'une chambre froide au lycée Alain à Alençon pour vente pour un montant de 150 €, le Conseil d'Administration s'étant prononcé favorablement le 1^{er} avril 2010,

- de modifier les délibérations suivantes :

- n° 08-152 du 21 mars 2008 : la subvention de 500 € accordée au lycée Jean Guéhenno de Flers (Orne) pour l'acquisition d'un défibrillateur n'ayant pas été utilisée, elle est réaffectée pour l'achat d'un mannequin de bébé pour simulation de massage cardiaque pour la filière prévention, santé, environnement,

- n° 08-361 du 16 mai 2008 : la subvention de 11 900 € accordée au lycée Jean Guéhenno de Flers (Orne) pour l'acquisition de 10 sondes et adaptateurs CO2 n'ayant pas été utilisée en totalité, le reliquat, soit 1 027 € est réaffecté à l'acquisition de 13 analyseurs pour la filière SVT,

- n° 10-517 du 24 septembre 2010 : la subvention de 2 983,02 € accordée au LYP Dumont d'Urville à Caen (Calvados) est destinée à la pose d'un équipement GPL sur **une Citroën C3**, et non sur un véhicule COMBO ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision concernant :

- les subventions accordées en faveur des lycées privés Emile Bizet à Barenton (Manche), Yves Vérel à Nonant le Pin (Orne) et Notre Dame à Briouze (Orne), les établissements devant effectuer les travaux de mise en conformité des citernes de gaz avant la rentrée scolaire 2010,

- la subvention accordée à la MFR de Vimoutiers (Orne), l'établissement devant effectuer les travaux de mise en sécurité avant la rentrée 2010 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant financier n° 6 relatif à la convention de fonctionnement de l'U.P.I. Départementale « Déficience Visuelle » des lycées de Saint-Lô, joint en annexe 8,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-640

sur le fonds commun du service hébergement

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, François DIGARD (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer, au titre du fonds commun du service hébergement, une subvention de 5 125,16 € conformément à l'annexe technique jointe;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-641

sur la politique éducative dans les lycées et établissements assimilés publics et privés

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, François DIGARD (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 932 du Budget de la Région les subventions suivantes :

au titre du fonds social régional

- 16 subventions d'un montant total de 23 654,03 € conformément à l'annexe 1,

au titre de la mobilité internationale

- 9 dotations de fonctionnement d'un montant total de 50 255 €, conformément à l'annexe 2,

au titre du budget participatif 2010 - 2011

- 2 subventions pour un montant total de 1 150 €, représentant un premier versement de 862,50 €, conformément à l'annexe 3,

• de donner un avis favorable à la proposition de Monsieur l'Inspecteur d'Académie du Calvados pour désigner M. Nicolas LORET en qualité de personnalité qualifiée au LYP Rabelais à Hérouville Saint Clair ;

• d'annuler la bourse de mobilité internationale, soit 426 €, attribuée à la MFR « Les Rutils » à Granville (Manche), par délibération n° 10-414 du 25 juin 2010 (arrêt des études) ;

• d'autoriser le Président à signer :

- avec la Ville d'Alençon, l'avenant à la convention relative au Gymnase Meurisse, joint en annexe 4,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-642

sur l'enseignement supérieur

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, François DIGARD (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AESUB « Actions de soutien à l'enseignement supérieur » de 1 770 500 € votée pour 2010, les montants suivants :

- . 200 000 € au titre du dossier 10ESDEMARF « offre de formation qualité aide au démarrage »,

- . 2 300 € au titre du dossier 10ESMOBINF « favoriser la mobilité des jeunes à l'international »,

- sur l'APSUB « Opération d'investissement enseignement supérieur » de 1 081 000 € votée en 2010, un montant de 169 000 € au titre du dossier 10ESDEMARI « offre de formation qualité aide au démarrage » ;

- d'attribuer les aides suivantes :

*** sur le chapitre 932 du Budget de la Région :**

au titre de l'aide à la mobilité internationale, conformément à l'annexe jointe,

- 2 300 € à l'ENSICAEN,

au titre de l'aide au fonctionnement

- 200 000 € à l'Université du Havre pour le projet « Université Numérique en Région – Réseau Universitaire Numérique Normand »,

*** sur le chapitre 902 du Budget de la Région :**

au titre de l'aide à l'investissement

- 100 000 € au Conseil Général de l'Orne,

- 69 000 € à l'Institut Supérieur de Plasturgie d'Alençon (ISPA) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-643

sur les formations sanitaires et sociales

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, François DIGARD (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier l'annexe à la délibération de la Commission Permanente n° 09-761 du 23 octobre 2009 en supprimant le nom de l'étudiant Monsieur Thomas COSNEFROY, pour un montant de bourse à reverser de 2 145 € ;

- de rejeter la demande de recours gracieux de Madame Sophie CHEVREUX, les éléments fournis ne permettant pas de reconsidérer le dossier eu égard aux critères retenus pour l'attribution d'une bourse ;

- d'imputer ce montant au chapitre 931 du Budget de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-644

sur le Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles - Projet santé publique « information sur la contraception dans les lycées et les CFA »

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, François DIGARD (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles » de 2 120 400 € votée en 2010, un montant de 10 000 € au titre du dossier 10JPBP « Partenariat » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, une subvention de 5 580 € au Comité Régional d'Education pour la Santé (CORES), au titre du programme « Partenariat » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-645

sur la jeunesse et les sports : aide aux clubs sportifs régionaux

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, François DIGARD (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Aide aux grands clubs régionaux » de 1 015 000 € votée pour 2010, un montant de 476 700 € au titre du dossier 10GCLUREG « Aide aux grands clubs régionaux, centres de formation » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, pour le fonctionnement des Clubs sportifs régionaux, pour la saison 2010/2011, un montant total de subventions de 476 700 €, conformément au tableau joint en annexe et décliné comme suit :

• Association Sportive Tournaville Athlétisme	
Versement 2010 :	4 000 €
Subvention totale saison 2010/2011 :	4 000 €
• Entente Athlétique Mondeville Hérouville	
Versement 2010 :	11 000 €
Subvention totale saison 2010/2011 :	11 000 €
• La Bayard Argentan Badminton	
Versement 2010 :	2 700 €
Subvention totale saison 2010/2011 :	2 700 €
• Amicale Laïque de Sées	
Versement 2010 :	1 500 €
Subvention totale saison 2010/2011 :	1 500 €
• Badminton Caen	
Versement 2010 :	1 500 €
Subvention totale saison 2010/2011 :	1 500 €
• Ass. Sportive Hainnevillaise de Badminton	
Versement 2010 :	1 000 €
Subvention totale saison 2010/2011 :	1 000 €
• Club de Basket d'Ifs	
Versement 2010 :	13 000 €
Subvention totale saison 2010/2011 :	13 000 €
• Union Sportive La Glacière Basketball	
Versement 2010 :	14 000 €
Subvention totale saison 2010/2011 :	14 000 €
• Ass. Jeunesse Sportive Ouistreham Basket	
Versement 2010 :	13 000 €
Subvention totale saison 2010/2011 :	13 000 €
• Association Sportive Cherbourg Basket	
Versement 2010 :	48 000 €
Subvention totale saison 2010/2011 :	48 000 €

• Ass. Vélo Club d'Avranchinçais	
Versement 2010 :	4 000 €
Subvention totale saison 2010/2011 :	4 000 €
• Amicale Cycliste Octevillaise	
Versement 2010 :	4 000 €
Subvention totale saison 2010/2011 :	4 000 €
• Cercle Echecs d'Agneaux-Saint-Lo	
Versement 2010 :	4 000 €
Subvention totale saison 2010/2011 :	4 000 €
• Club d'Echecs Lexovien	
Versement 2010 :	3 500 €
Subvention totale saison 2010/2011 :	3 500 €
• Cercle Escrime Lisieux	
Versement 2010 :	2 000 €
Subvention totale saison 2010/2011 :	2 000 €
• Entente Sportive Cormelloise Omnisports	
Versement 2010 :	8 000 €
Subvention totale saison 2010/2011 :	8 000 €
• AS Cherbourg Football	
Versement 2010 :	60 000 €
Versement 2011 :	20 000 €
Subvention totale saison 2010/2011 :	80 000 €
• USO Normande Mondeville Football	
Versement 2010 :	10 000 €
Subvention totale saison 2010/2011 :	10 000 €
• Union Sportive d'Alençonnaise	
Versement 2010 :	15 000 €
Subvention totale saison 2010/2011 :	15 000 €
• Union Sportive d'Avranches	
Versement 2010 :	55 000 €
Subvention totale saison 2010/2011 :	55 000 €
• Sport Union Divaise	
Versement 2010 :	11 000 €
Subvention totale saison 2010/2011 :	11 000 €
• Union Sportive Granvillaise	
Versement 2010 :	10 000 €
Subvention totale saison 2010/2011 :	10 000 €

- **Club Laïque Colombelles Handball**
 Versement 2010 : 36 000 €
Subvention totale saison 2010/2011 : 36 000 €
- **Jeunesse Sportive Cherbourgeoise Handball**
 Versement 2010 : 28 000 €
Subvention totale saison 2010/2011 : 28 000 €
- **Club Athlétique Lisieux Handball**
 Versement 2010 : 8 000 €
Subvention totale saison 2010/2011 : 8 000 €
- **Hockey Caen Venoix CEC Hockey sur Gazon**
 Versement 2010 : 4 000 €
Subvention totale saison 2010/2011 : 4 000 €
- **Association Horse-ball Barneville-Carteret**
 Versement 2010 : 5 000 €
Subvention totale saison 2010/2011 : 5 000 €
- **Club Nautique Pays de St Lô :**
 Versement 2010 : 7 500 €
Subvention totale saison 2010/2011 : 7 500 €
- **Entente Nautique Caennaise**
 Versement 2010 : 29 000 €
Subvention totale saison 2010/2011 : 29 000 €
- **Ovalie Caennaise**
 Versement 2010 : 7 000 €
Subvention totale saison 2010/2011 : 7 000 €
- **Tennis Club de Caen**
 Versement 2010 : 10 000 €
Subvention totale saison 2010/2011 : 10 000 €
- **Tennis Club athlétique de Lisieux**
 Versement 2010 : 5 000 €
Subvention totale saison 2010/2011 : 5 000 €
- **ASCBR Cherbourg Tennis**
 Versement 2010 : 4 000 €
Subvention totale saison 2010/2011 : 4 000 €
- **Elan Sportif Carpiquet Volley**
 Versement 2010 : 3 500 €
Subvention totale saison 2010/2011 : 3 500 €
- **Vélo Club St Lô Pont-Hébert**
 Versement 2010 : 6 500 €
Subvention totale saison 2010/2011 : 6 500 €

- **Ass. Club des Marsouins d'Hérouville**
 Versement 2010 : 7 000 €
Subvention totale saison 2010/2011 : 7 000 €

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant modifiant l'échéancier de versement fixé dans la convention passée avec les deux clubs suivants, afin de verser dès 2010 l'intégralité des subventions de la saison 2010/2011 qui leur ont été accordées par délibération n° 10-420 de la Commission Permanente du 25 juin 2010 :

- **Hockey Club de Caen**
 Versement 2010 : 45 000 €
 Versement 2011 : 45 000 €
Subvention totale saison 2010/2011 : 90 000 €
- **Roller Skating Hockey Caen**
 Versement 2010 : 6 000 €
 Versement 2011 : 6 000 €
Subvention totale saison 2010/2011 12 000 €

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
 et par délégation,
 Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-646

sur la jeunesse et les sports : aide aux équipements sportifs et de loisirs

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, François DIGARD (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Equipements jeunesse et sports » de 2 040 000 € votée pour 2010, un montant de 643 300 € au titre du dossier 10GEQUISPO « Aide aux équipements sportifs et de loisirs » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 643 300 €, conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir la modalité de paiement suivantes : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution, sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par le comptable public ou le Maire ou par le comptable ou le Président de l'association,

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-647

sur la jeunesse et les sports : aide à l'organisation d'événements sportifs

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, François DIGARD (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Soutien aux événements sportifs » de 490 000 € votée pour 2010, un montant de 5 300 € au titre du dossier 10GEV « Aide à l'organisation des événements sportifs » ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 5 300 €, conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-648

sur la jeunesse et les sports : politique jeunesse

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, François DIGARD (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de la politique jeunesse, une subvention de 1 100 € à l'Association « Valise N'Rock », conformément au tableau joint en annexe ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-649

sur la jeunesse et les sports : initiative Cart'@too – changement de bénéficiaire

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, François DIGARD (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier les délibérations de la Commission Permanente suivantes :

* n° 10-323 du 28 mai 2010

- la subvention de 300 € initialement accordée à la Ville de Mondeville, pour la création d'un club de baby-foot par la Junior Association « Baby-Foot Mondevillais », est attribuée **au Réseau National des Juniors Associations**,

* n° 10-424 du 25 juin 2010

- la subvention de 1 300 € initialement accordée à l'Association Les Uns Sensibles, pour l'organisation d'un concert à la Salle du Cargö et d'une journée culturelle à l'Université de Caen, est attribuée **à l'Association PATCHAMAMA** ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-650

sur la jeunesse et les sports : vie associative

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, François DIGARD (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide à la vie associative, un montant total de subventions de 7 200 €, réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-651

sur la jeunesse et les sports : Jeux Equestres Mondiaux - Versement du Droit Fixe d'inscription

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, François DIGARD (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget de la Région, au bénéfice de la Fédération Equestre Internationale, le montant nécessaire au versement de 550 000 CHF (francs suisses) sur l'AESUB « Organisation des JEM » de 2 000 000 € votée et affectée en Assemblée Plénière des 18 et 19 juin 2009, pour le paiement de l'échéance 2010 du droit fixe, ainsi que le montant nécessaire au versement du solde 2009, au titre du dossier 09GJEM, soit environ 430 830 €. Le montant définitif pourra être modifié en fonction du cours officiel du franc suisse à la date du versement ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-652

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : aide à l'emploi

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, François DIGARD (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité, par 19 voix pour et 10 voix contre (Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN (pouvoir de Jean-Louis VALENTIN), Joël BRUNEAU, Sonia de la PROVÔTÉ, Anne-Marie COUSIN (pouvoir de François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir de Bertrand DENIAUD), Dominique LEFRANCOIS) pour ce qui concerne le dossier 10JAEMTF « Aide à l'emploi des emplois tremplins »,

- d'affecter :

- sur l'AE de 2 963 967 € votée pour 2010 pour l'aide à l'emploi, un montant total de 228 000 € sur le dossier 10JAEMTF « Aide à l'emploi des emplois tremplins » et ventilé comme suit :

- 213 000 € sur le sous-dossier 10JAEMT « Aide à l'emploi des emplois tremplins »,

- 15 000 € sur le sous-dossier 10JPERENNE « Aide à l'accompagnement à la pérennisation des « emplois tremplins »,

- sur l'AP de 80 000 € votée pour 2010 pour les investissements liés aux emplois tremplins, un montant de 6 293 € sur le dossier 10AEINV « Aide à l'investissement des emplois tremplins »,

- sur l'AESUB de 2 072 300 € votée pour 2010, pour la formation dans les entreprises et les associations, un montant de 1 176 € sur le dossier 10JAETPING « Aide à l'ingénierie des emplois tremplins » ;

- d'attribuer :

- * sur le chapitre 939 du Budget de la Région

- 213 000 € au titre de l'aide à l'emploi des « emplois tremplins », conformément à l'annexe 1,

- 15 000 € au titre de l'aide à l'accompagnement à la pérennisation des « emplois tremplins », conformément à l'annexe 2,

- * sur le chapitre 909 du Budget de la Région

- 6 293 € au titre de l'aide à l'investissement des « emplois tremplins », conformément à l'annexe 1,

- 1 176 € au titre de l'aide à l'ingénierie des « emplois tremplins », conformément à l'annexe 1 ;

- de déroger :

- à la règle selon laquelle l'aide doit être accordée préalablement à la date du début du programme aidé, pour les associations qui ont signé le contrat de travail du salarié, entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide par la Commission Permanente,

- de façon exceptionnelle au règlement du dispositif « Emplois Tremplins » adopté en Assemblée Plénière le 16 décembre 2004 et modifié en Assemblée Plénière les 16 décembre 2005 et 23 octobre 2006, pour les associations qui transforment en Emploi Tremplin d'autres contrats aidés que les contrats Emplois Jeunes, conformément aux caractéristiques des postes agréés en Comité d'Agrément, conformément à l'annexe 1 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-653

sur la culture : création et diffusion artistiques et culturelles

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, François DIGARD (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AESUB « Culture » de 15 852 029 € votée pour 2010, un montant de 39 357,50 € pour le dossier 10FCREDIFF « Création et diffusion artistiques et culturelles »,

- sur l'APSUB « Culture » de 5 924 381 € votée pour 2010, un montant de 70 726,75 € pour le dossier 10FCREDIFI « Création et diffusion artistiques et culturelles » ;

• d'attribuer, au titre du programme « Création et diffusion artistiques et culturelles », les subventions suivantes :

** sur le chapitre 933 du Budget de la Région*

- 39 357,50 €, conformément à l'annexe 1,

** sur le chapitre 903 du Budget de la Région*

- 70 726,75 €, au titre du programme « Création et diffusion artistiques et culturelles », conformément à l'annexe 2 ;

• de prévoir les modalités de paiements suivantes, pour les subventions d'investissement :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur :

- . proposition du service technique de contrôle,
- . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats ou règlements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert-comptable, le comptable public, le Maire ou le Président ;

• de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour les dossiers de Buzz Production et de l'Association Culturesfrance ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-654

sur la culture : contribution au rayonnement de la Région

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, François DIGARD (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Culture » de 15 852 029 € votée pour 2010, un montant de 24 500 € pour le dossier 10FRAYREGF « Contribution au rayonnement de la Région » ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, une subvention de 24 500 € au Comité Coutançais d'Action Culturelle, conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-655

sur la culture : animation des territoires

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, François DIGARD (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Culture » de 15 852 029 € votée pour 2010, un montant de 130 800 € pour le dossier 10FANIMTER « Animation des territoires » ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 130 800 €, conformément à l'annexe jointe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour le dossier de l'Association Agora ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-656

sur la culture : éducation artistique et culturelle

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, François DIGARD (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur :

- l'AESUB « Culture » de 15 852 029 € votée pour 2010, un montant de 24 749 € pour le dossier 10FEDUCARF « Education artistique et culturelle »,

- l'APSUB « Culture » de 5 924 381 € votée pour 2010, un montant de 12 409,38 € pour le dossier 10FEDUCARI « Education artistique et culturelle » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Education artistique et culturelle », un montant total de subventions de 24 749 €, conformément à l'annexe 1 jointe ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre du programme « Education artistique et culturelle », un montant total de subventions de 12 409,38 €, conformément à l'annexe 2 jointe ;

- de prévoir les modalités de paiements suivantes, pour les subventions d'investissement :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur :

- . présentation des factures acquittées par les fournisseurs pour les subventions accordées aux associations,
 - . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandatements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par le comptable public, le Maire ou le Président pour les subventions accordées aux Collectivités locales ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-657

sur les Bâtiments Régionaux : subventions lycées

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, François DIGARD (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

au titre des lycées publics

- d'affecter sur l'APMO 5LBAT « Bâtiments » de 12 160 000 € votée en 2010, sur le chapitre 902, les opérations reprises dans l'annexe jointe ;

- d'attribuer sur le chapitre 932 du Budget de la Région les dotations de fonctionnement complémentaire suivantes :

- 11 650 € au lycée « Mézeray » à Argentan, destiné à l'installation et à la location de classes mobiles pour la période de novembre 2010 à juin 2011 durant les travaux de création d'une salle polyvalente, de rénovation et extension du lieu de vie,

- 100 000 € au lycée « La Roquette » à Coutances, pour les frais d'hébergement et de transport des élèves durant les travaux de rénovation des façades et des locaux dans le bâtiment de l'internat,

- de modifier la délibération n° 09-493 de la Commission Permanente du 19 juin 2009 comme suit :

- la dotation de fonctionnement de 7 121 € accordée au lycée Victor Hugo à Caen pour la location d'un ensemble modulaire n'ayant été utilisée qu'à hauteur de 6 227,61 €, un titre de recettes sera émis pour le remboursement de la différence, soit 893,39 € ;

- d'autoriser le Président à signer la convention précitée et tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-658

sur les affaires européennes et les relations internationales

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, François DIGARD (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant global de subvention de 81 154 € réparti comme suit :

* à la MJC de Cherbourg

- 2 860 € pour un échange de jeunes européens du 23 au 31 octobre 2010,

* au CRIJ (Centre Régional d'Information Européenne)

- 18 294 € pour la Bourse Jeune Europe 2010,

- 30 000 € pour Europe Direct 2010,

* à la CRPM (Conférence des Régions Périphériques Maritimes d'Europe)

- 30 000 € pour notre contribution au financement du secrétaire exécutif 2011 ;

- de modifier la délibération n° 09-720 du 23 octobre 2009 comme suit :

- de ramener à 336 953 €, la subvention de 354 184 € attribuée à la Région Haute-Normandie, pour l'assistance technique INTERREG IV A Manche-Angleterre,

- d'autoriser le Président à signer la convention qui a été mise en place précisant les nouvelles modalités de paiement conformément à l'annexe 1 ;

- d'autoriser :

→ le paiement :

- de la facture mensuelle d'UBIFRANCE, correspondant au salaire du VIE Chine à compter de septembre 2010,

→ la prise en charge aux frais réels des dépenses de transport et de restauration sur place des personnes suivantes faisant partie de la délégation nord-côtère présente en Normandie du 1^{er} au 3 novembre 2010 :

- Mme Christine BRISSON, 1^{ère} Vice-Présidente de la Conférence Régionale des Elus (CRE) Côte-Nord,

- M. Patrick HAMELIN, Directeur Général de la CRE Côte-Nord,

- Mme Karoline GILBERT, responsable secteur pêches et aquaculture, CRE Côte-Nord,

→ la signature de l'avenant à l'accord de partenariat entre la Région Basse-Normandie et la Province du Fujian du 6 décembre 1990, joint en annexe 2,

→ la signature de la convention avec le Consulat Général de France à Québec, pour le projet PaySage, jointe en annexe 3,

→ le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-659

sur les affaires européennes et les relations internationales : demande de financement FEDER pour la participation normande aux Jeux Equestres Mondiaux de 2010 à Lexington

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, François DIGARD (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser :

- le dépôt d'un dossier de demande de subvention FEDER, pour le financement lié à la participation normande aux jeux Equestres Mondiaux de 2010 à Lexington, à hauteur de 320 897 € ;

- le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-660

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Association Filière Nautique Normande (F2N) – structuration et animation 2009-2010

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, François DIGARD (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AESUB « Subvention Globale » de 3 000 000 € votée pour 2010, un montant de 106 869,51 € au titre du dossier 10YAFEDERF « Subvention Globale FEDER Fonct AE » - sous dossier « Structurer filière pôle compétitivité »,

- sur l'APSUB « Subvention Globale » de 8 000 000 € votée pour 2010, un montant de 1 505,49 € au titre du dossier 10YAFEDERI « Subvention Globale FEDER Inv AP » - sous-dossier « Structurer filière pôle compétitivité » ;

• d'attribuer à l'Association Filière Nautique Normande (F2N), pour l'animation 2009-2010 de la filière nautique :

- 106 869,51 € sur le chapitre 930 du Budget de la Région,

- 1 505,49 € sur le chapitre 900 du Budget de la Région ;

• de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-661

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Association Normande des Entreprises Agroalimentaires (ANEA) – soutien au programme d’actions 2009-2010

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, François DIGARD (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AESUB « Subvention Globale » de 3 000 000 € votée pour 2010, un montant de 146 920,34 € au titre du dossier 10YAFEDERF « Subvention Globale FEDER Fonct AE » - sous dossier « Structurer filière pôle compétitivité »,

- sur l'APSUB « Subvention Globale » de 8 000 000 € votée pour 2010, un montant de 3 079,66 € au titre du dossier 10YAFEDERI « Subvention Globale FEDER Inv AP » - sous-dossier « Structurer filière pôle compétitivité » ;

• d'attribuer à l'Association Normande des Entreprises Agroalimentaires (ANEA), pour l'animation 2009-2010 de la filière agroalimentaire :

- 146 920,34 € sur le chapitre 930 du Budget de la Région,

- 3 079,66 € sur le chapitre 900 du Budget de la Région ;

• de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-662

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Association Normande des Entreprises Agroalimentaires (ANEA) – Phases 2 et 3 de l’action collective « développement durable » (avenant)

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, François DIGARD (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 1 à la convention de financement modifiant les coordonnées bancaires de l'Association Normande des Entreprises Agroalimentaires (ANEA), joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-663

sur les affaires européennes et relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – soutien au plan d’actions 2010 du pôle de compétitivité Transactions Electroniques Sécurisées (apTES)

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, François DIGARD (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Subvention Globale » de 3 000 000 €, votée pour 2010, un montant de 227 838 € au titre du dossier 10YAFEDERF « Subvention Globale FEDER Fonct AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 227 838 € à l'association du pôle de compétitivité Transactions Electroniques Sécurisées (apTES), pour son plan d'actions 2010 ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-664

sur les affaires européennes et relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – soutien au programme de communication 2010 de l'Association Normandie AeroEspace (NAE)

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, François DIGARD (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Subvention Globale » de 3 000 000 €, votée pour 2010, un montant de 54 600 € au titre du dossier 10YAFEDERF « Subvention Globale FEDER Fonct AE » ;
- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 54 600 € à l'Association Normandie AeroEspace (NAE), pour son programme de communication 2010 ;
- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-665

sur les affaires européennes et relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – organisation du salon régional Planète Créa 2010 par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, François DIGARD (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Subvention Globale » de 3 000 000 €, votée pour 2010, un montant de 100 000 € au titre du dossier 10YAFEDERF « Subvention Globale FEDER Fonct AE » - sous-dossier « Création reprise trans. Entreprises » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 100 000 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen, pour l'organisation du salon régional Planète Créa 2010 ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-666

sur les affaires européennes et relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Coopérative d'Activités et d'Emploi CREA COOP 14 – accompagnement à la création d'entreprises (2010)

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, François DIGARD (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Subvention Globale » de 3 000 000 €, votée pour 2010, un montant de 64 386 € au titre du dossier 10YAFEDERF « Subvention Globale FEDER Fonct AE » - sous-dossier « Création reprise trans. Entreprises » ;
- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 64 386 € à CREA COOP 14 -société coopérative de production à responsabilité limitée à capital variable-, pour l'accompagnement de créateurs d'entreprises en 2010 ;
- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-667

sur les affaires européennes et relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – SAS ELITT – création de 30 emplois (avenant)

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, François DIGARD (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 1 à la convention de financement modifiant le calendrier de réalisation du projet porté par la SAS ELITT, joint en annexe,

- tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-668

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Département de la Manche – mise en place du Système d'Information Géographique du Département de la Manche

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, François DIGARD (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AESUB « Subvention Globale » de 3 000 000 € votée pour 2010, un montant de 206 809,58 € au titre du dossier 10YAFEDERF « Subvention Globale FEDER Fonct AE » - sous dossier « Information numérique et valorisée afin de renforcer le développement de la production de services numériques »,

- sur l'APSUB « Subvention Globale » de 8 000 000 € votée pour 2010, un montant de 39 131,19 € au titre du dossier 10YAFEDERI « Subvention Globale FEDER Inv AP » - sous-dossier « Information numérique et valorisée afin de renforcer le développement de la production de services numériques » ;

• d'attribuer au Département de la Manche, pour la mise en place du Système d'Information Géographique du Département de la Manche, les subventions suivantes :

- 206 809,58 € sur le chapitre 930 du Budget de la Région,
- 39 131,19 € sur le chapitre 900 du Budget de la Région ;

• de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-669

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Syndicat Intercommunal d’Energies du Calvados (SDEC) – Site Internet/Extranet pour les élus du Calvados « e-com’élus »

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, François DIGARD (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AESUB « Subvention Globale » de 3 000 000 € votée pour 2010, un montant de 8 008,70 € au titre du dossier 10YAFEDERF « Subvention Globale FEDER Fonct AE » - sous dossier « Information numérique et valorisée afin de renforcer le développement de la production de services numériques »,

- sur l'APSUB « Subvention Globale » de 8 000 000 € votée pour 2010, un montant de 8 011,26 € au titre du dossier 10YAFEDERI « Subvention Globale FEDER Inv AP » - sous-dossier « Information numérique et valorisée afin de renforcer le développement de la production de services numériques » ;

• d'attribuer au Syndicat Intercommunal d'Energies du Calvados (SDEC), pour le Site Internet/Extranet pour les élus du Calvados « e-com'élus », les subventions suivantes :

- 8 008,70 € sur le chapitre 930 du Budget de la Région,
- 8 011,26 € sur le chapitre 900 du Budget de la Région ;

• de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-670

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie – création et animation d'un Système d'Information Géographique communautaire

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, François DIGARD (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AESUB « Subvention Globale » de 3 000 000 € votée pour 2010, un montant de 46 786,66 € au titre du dossier 10YAFEDERF « Subvention Globale FEDER Fonct AE » - sous dossier « Information numérique et valorisée afin de renforcer le développement de la production de services numériques »,

- sur l'APSUB « Subvention Globale » de 8 000 000 € votée pour 2010, un montant de 12 213,34 € au titre du dossier 10YAFEDERI « Subvention Globale FEDER Inv AP » - sous-dossier « Information numérique et valorisée afin de renforcer le développement de la production de services numériques » ;

• d'attribuer à la Communauté de Communes CŒUR COTE FLEURIE, pour la création et l'animation d'un Système d'Information Géographique communautaire, les subventions suivantes :

- 46 786,66 € sur le chapitre 930 du Budget de la Région,
- 12 213,34 € sur le chapitre 900 du Budget de la Région ;

• de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-671

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Communauté de Communes de Bayeux Intercom – acquisition d'un Système d'Information Géographique sur le territoire de Bayeux Intercom

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, François DIGARD (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AESUB « Subvention Globale » de 3 000 000 € votée pour 2010, un montant de 12 590,02 € au titre du dossier 10YAFEDERF « Subvention Globale FEDER Fonct AE » - sous dossier « Information numérique et valorisée afin de renforcer le développement de la production de services numériques »,

- sur l'APSUB « Subvention Globale » de 8 000 000 € votée pour 2010, un montant de 62 421,28 € au titre du dossier 10YAFEDERI « Subvention Globale FEDER Inv AP » - sous-dossier « Information numérique et valorisée afin de renforcer le développement de la production de services numériques » ;

• d'attribuer à la Communauté de Communes de Bayeux Intercom, pour l'acquisition d'un Système d'Information Géographique sur le territoire de Bayeux Intercom, les subventions suivantes :

- 12 590,02 € sur le chapitre 930 du Budget de la Région,
- 62 421,28 € sur le chapitre 900 du Budget de la Région ;

• de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-672

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Centre Régional de Culture Ethnologique et Technique de Basse-Normandie – Informatisation et numérisation des données culturelles – phase 2

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, François DIGARD (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AESUB « Subvention Globale » de 3 000 000 € votée pour 2010, un montant de 229 466,79 € au titre du dossier 10YAFEDERF « Subvention Globale FEDER Fonct AE » - sous dossier « Information numérique et valorisée afin de renforcer le développement de la production de services numériques »,

- sur l'APSUB « Subvention Globale » de 8 000 000 € votée pour 2010, un montant de 22 820,73 € au titre du dossier 10YAFEDERI « Subvention Globale FEDER Inv AP » - sous-dossier « Information numérique et valorisée afin de renforcer le développement de la production de services numériques » ;

• d'attribuer au Centre Régional de Culture Ethnologique et Technique de Basse-Normandie, pour l'informatisation et la numérisation des données culturelles – phase 2, les subventions suivantes :

- 229 466,79 € sur le chapitre 930 du Budget de la Région,
- 22 820,73 € sur le chapitre 900 du Budget de la Région ;

• de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-673

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – construction d’une école de voile : base nautique de la Vanlée - inéligible

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, François DIGARD (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de rejeter la demande de subvention déposée par le syndicat des plages de la Vanlée, au titre de la sous-mesure 3.2.2. « Soutien au programme de développement » du FEDER pour la période de programmation 2007-2013, le projet ne répondant pas aux règles d'éligibilité du dispositif ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-674

sur les affaires européennes et relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin – accompagnement à l'élaboration d'Agendas 21 locaux

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, François DIGARD (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Subvention Globale » de 3 000 000 €, votée pour 2010, un montant de 6 386,64 € au titre du dossier 10YAFEDERF « Subvention Globale FEDER Fonct AE » - sous-dossier « Soutien aux programmes de développement » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 6 386,64 € au Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin, pour ses missions d'accompagnement relatif à l'élaboration des Agendas 21 locaux des communautés de communes de son territoire ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-675

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Commune de Colombelles – restructuration de l'école H. SELLIER - inéligible

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, François DIGARD (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de rejeter la demande de subvention déposée par la Commune de Colombelles, pour son projet de restructuration de l'école H. SELLIER, au titre de la sous-mesure 4.1.1. « Efficacité énergétique » du FEDER pour la période de programmation 2007-2013, le projet ne répondant pas aux règles d'éligibilité du dispositif ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-676

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Association du Pays d’Ouche Développement – Programme d’actions Plan climat 2009-2010 - inéligible

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, François DIGARD (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de rejeter la demande de subvention déposée par l'Association du Pays d'Ouche Développement, pour la réalisation d'un programme d'actions Plan climat 2009-2010, au titre de la sous-mesure 4.1.1. « Efficacité énergétique » du FEDER pour la période de programmation 2007-2013, le projet ne répondant pas aux règles d'éligibilité du dispositif ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-677

sur les affaires européennes et relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Commune d'Equedreville-Hainneville – acquisition d'un équipement thermodynamique de déshumidification

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, François DIGARD (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Subvention Globale » de 8 000 000 €, votée pour 2010, un montant de 40 365,60 € au titre du dossier 10YAFEDERI « Subvention Globale FEDER AP » - sous-dossier « Efficacité énergétique » ;

- d'attribuer sur le chapitre 900 du Budget de la Région, un montant de 40 365,60 € à la Commune d'Equedreville-Hainneville, pour l'acquisition d'un équipement thermodynamique de déshumidification ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-678

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Commune de Quibou – construction d'un réseau de chaleur et d'une chaufferie bois déchiqueté - inéligible

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, François DIGARD (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de rejeter la demande de subvention déposée par la Commune de Quibou, pour son projet de construction d'un réseau de chaleur et d'une chaufferie bois déchiqueté, au titre de la sous-mesure 4.1.2. «Energies renouvelables» du FEDER pour la période de programmation 2007-2013, le projet ne répondant pas aux règles d'éligibilité du dispositif ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-679

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Syndicat Mixte des transports en commun de l'agglomération caennaise (VIACITES) – acquisition d'un chauffe-eau solaire - inéligible

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, François DIGARD (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de rejeter la demande de subvention déposée par le Syndicat Mixte des transports en commun de l'agglomération caennaise (VIACITES), pour son projet d'acquisition d'un chauffe-eau, au titre de la sous-mesure 4.1.2. « Energies renouvelables » du FEDER pour la période de programmation 2007-2013, le projet ne répondant pas aux règles d'éligibilité du dispositif ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-680

sur les affaires européennes et relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – SARL LE GOFF – BREHALAISE de transports – réalisation d'une plateforme bois énergie

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, François DIGARD (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Subvention Globale » de 8 000 000 €, votée pour 2010, un montant de 101 158,77 € au titre du dossier 10YAFEDERI « Subvention Globale FEDER AP » - sous-dossier « Efficacité énergétique » ;

- d'attribuer sur le chapitre 900 du Budget de la Région, un montant de 101 158,77 € à la SARL LE GOFF – BREHALAISE de transports, pour la réalisation d'une plate-forme bois énergie ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-681

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – demande de financement FEDER pour le programme d’animation et de communication FEDER 2009-2010

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, François DIGARD (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser :

- le dépôt d'un dossier de demande de subvention FEDER, pour le programme d'animation et de communication FEDER 2009-2010, à hauteur de 256 769,75 €,

- le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-682

sur les affaires européennes et relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Pays du Bessin au Virois – L'Europe au service du développement local

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, François DIGARD (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Subvention Globale » de 3 000 000 €, votée pour 2010, un montant de 8 887,38 € au titre du dossier 10YAFEDERF « Subvention Globale FEDER Fonct AE » - sous-dossier « Animation communication » ;
- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 8 887,38 € au Pays du Bessin au Virois, pour son projet « L'Europe au service du développement local » ;
- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-683

sur les affaires européennes et relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Vire FM– Fréquences Europe

- - - - -

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, François DIGARD (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Subvention Globale » de 3 000 000 €, votée pour 2010, un montant de 56 819,36 € au titre du dossier 10YAFEDERF « Subvention Globale FEDER Fonct AE » - sous-dossier « Animation communication » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 56 819,36 € à Vire FM, pour son projet « FréquencesEurope » ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-684

sur les affaires européennes et relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Les Amis de TSF 98 – C’CLAIR D’EUROPE

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, François DIGARD (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Subvention Globale » de 3 000 000 €, votée pour 2010, un montant de 66 361,60 € au titre du dossier 10YAFEDERF « Subvention Globale FEDER Fonct AE » - sous-dossier « Animation communication » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 66 361,60 € aux Amis de TSF 98, pour leur projet «C'CLAIR D'EUROPE » ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-685

sur les affaires européennes et relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Ecole de Management de Normandie – E3BN : Europe, Entreprises, Etudiants ensemble en Basse-Normandie

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, François DIGARD (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Subvention Globale » de 3 000 000 €, votée pour 2010, un montant de 76 800 € au titre du dossier 10YAFEDERF « Subvention Globale FEDER Fonct AE » - sous-dossier « Animation communication » ;
- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 76 800 € à l'Ecole de Management de Normandie, pour son projet « E3BN : Europe, Entreprises, Etudiants ensemble en Basse-Normandie » ;
- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-686

sur les affaires européennes et relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Maison des Jeunes et de la Culture Bertrand Le Chevrel – L'Europe dans ma ville/rallye européen

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, François DIGARD (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Subvention Globale » de 3 000 000 €, votée pour 2010, un montant de 1 964 € au titre du dossier 10YAFEDERF « Subvention Globale FEDER Fonct AE » - sous-dossier « Animation communication » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 1 964 € à la Maison des Jeunes et de la Culture Bertrand Le Chevrel, pour son projet « L'Europe dans ma ville/rallye européen » ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-687

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – F.A.G. Prod – Web-documentaire « L'Europe c'est aussi en Basse-Normandie » - inéligible

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, François DIGARD (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de rejeter la demande de subvention déposée par F.A.G. Prod, pour son projet de web-documentaire « L'Europe c'est aussi en Basse-Normandie », au titre de la sous-mesure 5.2. « Soutien à l'animation, la communication et aux actions de publicité du programme et des projets cofinancés » du FEDER pour la période de programmation 2007-2013, le projet ne répondant pas aux règles d'éligibilité du dispositif ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-688

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – SARL Mandragore Films – réalisation de films promotionnels sur les fonds européens en Basse-Normandie - inéligible

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, François DIGARD (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de rejeter la demande de subvention déposée par la SARL Mandragore Films, pour son projet de réalisation de films promotionnels sur les fonds européens en Basse-Normandie, au titre de la sous-mesure 5.2. « Soutien à l'animation, la communication et aux actions de publicité du programme et des projets cofinancés » du FEDER pour la période de programmation 2007-2013, le projet ne répondant pas aux règles d'éligibilité du dispositif ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-689

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – DEMAÏN – Série vidéo « le FEDER en Basse-Normandie » - inéligible

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, François DIGARD (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de rejeter la demande de subvention déposée par DEMAIN, pour son projet de série vidéo « Le FEDER en Basse-Normandie », au titre de la sous-mesure 5.2. « Soutien à l'animation, la communication et aux actions de publicité du programme et des projets cofinancés » du FEDER pour la période de programmation 2007-2013, le projet ne répondant pas aux règles d'éligibilité du dispositif ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-690

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Spratley Conseil Normandie-Maine – sensibilisation des PME et PMI bas-normandes - inéligible

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, François DIGARD (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de rejeter la demande de subvention déposée par Spratley Conseil Normandie-Maine, pour son projet de sensibilisation des PME et PMI bas-normandes, au titre de la sous-mesure 5.2. « Soutien à l'animation, la communication et aux actions de publicité du programme et des projets cofinancés » du FEDER pour la période de programmation 2007-2013, le projet ne répondant pas aux règles d'éligibilité du dispositif ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-691

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Conseil des Chevaux de Basse-Normandie – élaboration d’une stratégie commerciale et collective de la filière équine bas-normande dans la perspective des Jeux Equestres Mondiaux 2014

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, François DIGARD (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AESUB « Subvention Globale » de 3 000 000 € votée pour 2010, un montant de 175 999,10 € au titre du dossier 10YAFEDERF « Subvention Globale FEDER Fonct AE » - sous dossier « Structurer filière pôle compétitivité »,

- sur l'APSUB « Subvention Globale » de 8 000 000 € votée pour 2010, un montant de 2 245,67 € au titre du dossier 10YAFEDERI « Subvention Globale FEDER Inv AP » - sous-dossier « Structurer filière pôle compétitivité » ;

• d'attribuer au Conseil des Chevaux de Basse-Normandie, pour l'élaboration d'une stratégie commerciale et collective de la filière équine bas-normande dans la perspective des Jeux Equestres Mondiaux 2014 :

- 175 999,10 € sur le chapitre 930 du Budget de la Région,

- 2 245,67 € sur le chapitre 900 du Budget de la Région ;

• de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-692

sur la coopération décentralisée et les droits de l'homme

- - - - -

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, François DIGARD (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

Au titre de la coopération décentralisée

• d'affecter sur l'AESUB « Coopération décentralisée » de 1 002 502 € voté en 2010, les montants suivants :

- 1 000 € pour le dossier 10YD-CD-F « Coop Déc- Divers AE »,
- 272 550 € pour le dossier 10YDMACEDO « Coop Déc –Macédoine »,
- 90 000 € pour le dossier 10YDMADA-F « Coop Déc– Madagascar »,
- 90 000 € pour le dossier 10YDPARTEN « Coop Déc- Partenariat Stratégique AE »,

• d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre de la coopération décentralisée, un montant global de subventions de 453 550 € réparti conformément au tableau joint en annexe 1 ;

• de modifier la délibération n° 09-166 de la Commission Permanente du 20 mars 2009 comme suit :

- de ramener la base du budget prévisionnel à **150 223 €** au lieu de 208 325 € concernant le projet de programme concerté 2009 Niger de l'Association Eau Vive Basse-Normandie ;

• d'attribuer une subvention de 5 937,50 € hors AE à la Mairie de Bretteville-sur-Odon et d'établir une nouvelle convention entre la Région Basse-Normandie et la Mairie de Bretteville-sur-Odon et de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région ;

• de régler :

- les factures d'hébergement, de restauration des participants à la conférence des nations unies sur le commerce et le développement (Forum tourisme durable et pays les moins avancés) et de l'ensemble des frais induits qui aura lieu du 11 au 17 octobre 2010 à la Région Basse-Normandie à hauteur de 33 000 € et de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région,

- les factures de déplacement, d'hébergement et des petits déjeuners de la délégation macédonienne de 15 personnes, sur le territoire bas-normand et de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région ;

Au titre des droits de l'homme

• d'affecter sur l'AE « Droits de l'Homme » de 390 000 € votée pour 2010, un montant global de 21 700 € pour le dossier 10YD-DDH« Droits de l'homme, Autres AE »,

• d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre des Droits de l'Homme, un montant total de subventions de 21 700 € réparti conformément au tableau joint en annexe 2 ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-693

sur le tourisme : qualité dans le tourisme

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, François DIGARD (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'APSUB « Qualité dans le Tourisme » de 2 684 000 € votée en 2010, un montant global de 9 616,26 € au titre du dossier 10TFILIERI « Développement des Filières Prioritaires », ventilé comme suit :

- . 5 587,68 € pour le « Cheval »,
- . 4 028,58 € pour les « Services Véloroutes Voies Vertes »,

- sur l'AESUB « Qualité dans le Tourisme » de 365 400 € votée en 2010, un montant de 17 220 € au titre du dossier 10TFILIERF « Développement des Filières Prioritaires, pour les « Croisières »,

- sur l'APSUB « Qualité dans le Tourisme » de 2 684 000 € votée en 2010, un montant global de 300 000 € au titre du dossier « 10TPROTERI » pour les « Projets Territoriaux »,

- sur l'APCPEP « Structuration offre qualité tourisme » de 500 000 € votée en 2008, un montant global de 37 647,14 €, au titre du dossier CP5T2240SI « Droit aux vacances pour tous » ;

• d'attribuer, au titre du programme « Qualité dans le Tourisme », les subventions suivantes :

* sur le chapitre 909 du Budget de la Région

- 37 647,14 € pour le « Tourisme et Handicap », conformément à l'annexe 1,

- 5 587,68 € à la Communauté de Communes de Trévières, pour l'étude d'aménagement d'un itinéraire équestre sur la base d'une dépense subventionnable de 18 625,60 €,

- 3 600 € au titre du « Services Véloroutes Voies Vertes », conformément à l'annexe 2,

- 428,58 € à la SARL Saint Eloi, pour l'ouverture d'un point de location vélo, sur la base d'une dépense subventionnable de 2 142,94 €

- 300 000 € à la Commune de Sainte-Marie-du-Mont, pour l'aménagement des abords du musée d'Utah Beach dans le cadre de l'Opération Grand Site « Normandie 44 », sur la base d'une dépense subventionnable de 1 160 414 €,

* sur le chapitre 939 du Budget de la Région

- 17 220 € à l'EPIC Office de Tourisme de Cherbourg Cotentin, pour la mise en œuvre du programme 2010 en faveur de la croisière, sur la base d'une dépense subventionnable de 117 600 €,

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour les dossiers suivants, afin de prendre en compte les dépenses à compter du :

- 1^{er} janvier 2010 pour l'EPIC Office de Tourisme Cherbourg Cotentin,
- 17 mai 2010 pour la SARL La Citadelle,
- 21 juin 2010 pour la SARL Saint Eloi,
- 5 juillet 2010 pour Emmanuel de BOUTRAY,
- 9 juillet 2010 pour Michel LE CORRE, Restaurant La divette,
- 3 août 2010 pour la Communauté de Communes du Pays d'Andaine,
- 18 août 2010 pour Vincent Capon – Château de Damigny,
- 27 août 2010 pour la Communauté de Communes de Trévières,
- 6 septembre 2010 pour la Commune de Sainte-Marie-du-Mont ;

- de modifier la délibération n° 10-447 de la Commission Permanente du 25 juin 2010 comme suit :

- la subvention de 5 600 € est octroyée de **manière forfaitaire**, au Comité Régional du Tourisme de Bretagne, pour la mise en œuvre du projet CYCLE – Programme de Coopération transfrontalière INTERREG IV A France (Manche) – Angleterre 2007-2013 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les dossiers d'investissement :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées visé, selon le cas, par le Comptable, le Trésorier Payeur, le Maire ou le Président,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-694

sur l'agriculture : installation - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, François DIGARD (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Installation et l'emploi agricole hors CPER » de 160 000 € votée en 2010, un montant global de 7 500€ au titre du dossier « 10DAEINSTF installation et emploi agricole AE » - sous-dossier « Création d'emplois durables AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région :

- un montant total de subventions de 7 500 € à divers bénéficiaires, au titre de l'installation et de l'emploi agricole, pour la création d'emplois durables agricoles, réparti conformément au tableau joint en annexe 1,

- un montant total de subventions de 23 245,50 € à divers bénéficiaires, au titre des contrats de parrainage, réparti conformément au tableau joint en annexe 2, ces crédits étant prélevés sur les reliquats de gestion de la mesure disponibles à l'Agence de Services et de Paiement (ASP) ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante pour les dossiers d'aide à la création d'emplois durables en agriculture : les aides sont versées en une seule fois, après signature d'une convention entre la Région et chaque bénéficiaire ;

- de modifier la délibération de la Commission Permanente n° 10-343 du 28 mai 2010 et son annexe comme suit :

- de ramener à 3 965,96 € au lieu de 8 405,90 € le montant attribué à l'ASP, pour le contrat de parrainage de Monsieur Gaëtan DESMAISONS ; le montant total des aides aux contrats de parrainage attribué lors de la Commission Permanente du 28 mai 2010 étant ainsi ramené à 40 419,05 € ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 1 à la convention 2008-2013 relative à la gestion des contrats de parrainage en Basse-Normandie, joint en annexe 3,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-695

sur l'agriculture : investissements collectifs CUMA et installation hors CPER - investissement

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, François DIGARD (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Aide aux investissements collectifs CUMA et installation hors CPER » de 1 680 000 € votée en 2010, un montant de 16 000 € au titre du dossier 10DAPINSTI « Aide aux investissements collectifs CUMA et installation AP » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, un montant total de 16 000 € d'aides aux investissements productifs, à divers bénéficiaires, conformément à l'annexe jointe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages, conformément au tableau joint en annexe, dans la limite de 4 000 € par bénéficiaire,

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- dès lors que le montant de la dépense réalisée pour un investissement atteint 10 000 € HT, la subvention correspondante de 4 000€ sera versée en totalité au maître d'ouvrage concerné ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-696

sur l'agriculture : filières végétales - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, François DIGARD (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Compétitivité Filière Bois CPER » de 662 000 € votée en 2008, un montant de 7 515 € au titre du dossier CP5D4410SF « Compétitivité Filière Bois AE » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 7 515 € au Centre Régional de la Propriété Forestière de Normandie, pour une étude sur le caractère supposé invasif du robinier faux acacia, sur la base d'une dépense subventionnable totale fixée à 30 060 € TTC ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- une avance représentant 50 % de l'aide accordée sur demande écrite du bénéficiaire,

- le solde sur présentation du bilan technique et financier de l'action, sur la base des dépenses effectuées,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le Centre Régional de la Propriété Forestière de Normandie, la convention jointe en annexe 1,

- l'avenant n° 1 à la convention n° 2008-AGRI-99 conclu avec l'Institut Français des Productions Cidricoles, joint en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-697

sur l'agriculture : filières végétales - investissement

- - - - -

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, François DIGARD (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser :

- l'ASP (Agence de Services et de Paiement) à utiliser une enveloppe de crédits régionaux attribués pour le Plan Végétal Environnement (PVE), mais non utilisés en 2009, d'un montant de 40 000 €, pour le financement de nouveaux dossiers du PVE au titre de 2010, l'ASP ayant la charge de reverser les crédits d'intervention aux bénéficiaires,

- le Président à signer :

. l'avenant n° 1 à la convention 2010 relative à la gestion en paiement associé par l'ASP, du Plan Végétal Environnement, joint en annexe 1,

. l'avenant n° 3 à la convention 2007-2009 du 28 mars 2008, relative à la gestion en paiement associé par l'ASP, du Plan Végétal Environnement, joint en annexe 2,

. tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-698

sur l'agriculture : filière équine CPER et HCPER - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, Philippe AUGIER, François DIGARD (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Filière équine hors CPER » de 719 000 € votée en 2010, un montant de 144 000 € au titre du dossier IODAECHEVF « filière équine AE » - sous-dossier « Innovation et Recherche AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 57 000 € à l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort pour la réalisation du projet INSPECA, sur la base d'une dépense éligible de 57 000 € HT,

- 87 000 € à l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (ANSES) au titre de la convention pluriannuelle relative au fonctionnement du bâtiment d'autopsies équines à l'Institut de Pathologie du Cheval (année 2010) ;

- de modifier la délibération de la Commission Permanente n° 09-296 du 24 avril 2009 comme suit :

- de transférer le solde de la subvention de 54 000 € attribuée à la Fédération Normande du Selle Français, pour la réalisation de son programme d'actions 2009, à l'Association Cheval Normandie ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant à la convention 2009-AGRI-60, joint en annexe 1,

- la convention avec l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort (ENVA), pour le projet INSPECA, joint en annexe 2,

- la convention avec l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation de l'Environnement et du Travail (ANSES), pour le fonctionnement du bâtiment d'autopsies équines, joint en annexe 3,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-699

sur l'agriculture : filière équine hors CPER - investissement

- - - - -

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, Philippe AUGIER, François DIGARD (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Filière équine hors CPER » de 350 000 € votée pour 2010, un montant de 58 423 € au titre du dossier 10DAPCHEVI « filière équine AP » ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 58 423 €, à divers bénéficiaires figurant dans le tableau joint en annexe ;
- de prévoir pour ces dossiers, les modalités de paiement suivantes :
 - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations,
 - ces acomptes ainsi que le solde seront versés sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,
 - dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, les participations de la Région seront réduites au prorata ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-700

sur l'agriculture : appui aux filières CPER : filières animales - investissement

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, Philippe AUGIER, François DIGARD (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'APCPER « Appui aux filières » de 1 351 000 €, votée en 2008 un montant global de 42 515,49 € au titre du dossier « CP5D420SI appui aux filières AP » ventilé comme suit :

- . 15 954,76 € pour le sous-dossier « l'Elevage bovin-ovine AP »,
- . 26 560,73 € pour le sous-dossier « la Filière porcine AP » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

Au titre des filières bovine et ovine

- 15 954,76 € à divers bénéficiaires pour les dossiers d'investissements sanitaire et amélioration des conditions de travail en filières bovine et ovine, conformément aux montants d'aide individuelle présentés dans le tableau joint en annexe 1,

Au titre de la filière porcine

- 26 560,73 € à divers bénéficiaires pour les dossiers d'investissements d'amélioration de l'environnement en filière porcine, conformément aux montants d'aide individuelle présentés dans le tableau joint en annexe 1 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les dossiers de petits investissements d'amélioration en élevage :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables conformément au tableau joint en annexe 1,

- des acomptes (pour les investissements) pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, les participations de la Région seront réduites au prorata ;

Au titre du PMBE

- 35 aides figurant dans les tableaux joints en annexe 2 pour un montant total de 86 511,01 € dans le cadre de l'enveloppe de 960 000€ attribuée à l'ASP (Agence de Services et de Paiement), pour la prise en charge des dossiers du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage, pour l'année 2010 ;

- d'annuler les subventions PMPOA restant à verser pour les bénéficiaires dont la liste est présentée en annexe 3 ;
- d'autoriser le Président à signer les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-701

**sur l'agriculture - études, prospective et actions exceptionnelles -
fonctionnement**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, Philippe AUGIER, François DIGARD (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Etudes, prospective et actions exceptionnelles hors CPER » de 460 000 € votée pour 2010, un montant global de 9 000 € au titre du dossier 10DAEETUPF AE « Etudes, prospective et actions exceptionnelles », pour les aides aux foires et manifestations AE ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 5 000 € à l'Association « Ferme en fête », pour son édition 2010, sur la base d'une dépense éligible fixée à 112 400 € TTC,

- 4 000 € à l'Association « Foire à l'Andouille de Vire et Produits du Terroir », pour son édition 2010, sur la base d'une dépense éligible fixée à 31 180 € TTC ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- une avance de 50 % sur demande écrite du bénéficiaire,
- le solde sur présentation d'un bilan technique et financier de l'action,
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour le dossier déposé par l'Association « Ferme en fête » ;

- d'approuver :

- le lancement du premier appel à projets 2011, pour le « Soutien aux manifestations et aux animations agricoles de terroir », conformément à l'annexe 1,

- le premier appel à projets « Recherche appliquée & développement pour impulser des pratiques novatrices et durables en réponse aux besoins des professionnels », conformément à l'annexe 2,

- l'appel à candidatures « Agrément régional des organismes de conseil pour accompagner les agriculteurs vers des pratiques durables et innovantes », conformément à l'annexe 3 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Association « Ferme en fête », la convention jointe en annexe 4,

- avec l'Association « Foire à l'Andouille de Vire et Produits du Terroir », la convention jointe en annexe 5,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-702

sur la pêche et cultures marines : filière pêche HCPER - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, Philippe AUGIER, François DIGARD (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Filière Pêche Hors CPER » de 458 000 € votée en 2010, un montant de 250 000 € au titre du dossier OPAIDCOOF « Filière Pêche Hors CPER – appui aux coopératives maritimes et à l'organisation de producteurs AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 250 000 € à COPEPORT MAREE OPBN, pour la mise en œuvre d'un plan de restructuration ; cette subvention devra être remboursée si certaines conditions précises ne sont pas remplies à savoir :

- non aboutissement de la fusion de l'OPBN avec une autre OP, à l'échéance des 3 ans,

- non financement du projet de fusion par l'Etat et le FEP à hauteur de 450 k€ (sous réserve de l'instruction du dossier dans le cadre de la mise en œuvre de mesure 37),

- non transmission par l'OPBN des états trimestriels financiers et d'activité de l'OPBN à la Région ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention correspondante, jointe en annexe 1,

- l'avenant n° 2 à la convention 2005-A-3 d'avance remboursable pour la restructuration de Normandie Fraîcheur Mer, joint en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-703

**sur la pêche et les cultures marines : filière pêche OPER et HOPER -
investissement**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Alain TOURRET, Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, Philippe AUGIER, François DIGARD (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'APCPER « Filière Pêche CPER » de 698 000 €, votée en 2008, un montant global de 2 812,50 € au titre du dossier CP5P4510SI « Filière Pêche CPER AP » - sous dossier « Aide à l'installation des jeunes pêcheurs AP »,

- sur l'APSUB « Filière Pêche HCPER » de 220 000 € votée en 2010, un montant de 4 359,55 € au titre du dossier 10PFLOTHCP « Filière Pêche HCPER – actions en faveur de la flottille de pêche AP » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, conformément au règlement régional adopté en Commission Permanente par délibération n° 08-625 du 11 juillet 2008, les subventions suivantes :

- * au titre de la première installation des jeunes pêcheurs

- 2 812,50 € à M. David ROUPSARD, acquéreur du navire « Grain de Sel », soit 3,75 % d'une dépense prévisionnelle de 75 000 € HT,

- * au titre des investissements à bord des navires de pêche

- 164 € à M. Paul MARIE – Navire « JEREMIE TEDDY » pour les actions en faveur de la Filière Pêche HCPER, soit 5 % d'une dépense prévisionnelle de 3 280 € HT,

- 2 226,20 € à M. Pascal MARIE – Navire « L'IMAGINE », pour les actions en faveur de la Filière Pêche HCPER, soit 5 % d'une dépense prévisionnelle de 44 524 € HT,

- 1 969,35 € à M. Claude MILLINER – Navire « LE DIFI », pour les actions en faveur de la Filière Pêche HCPER, soit 7,5 % d'une dépense prévisionnelle de 26 258 € HT ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- * Pour l'installation des jeunes pêcheurs

- la totalité de la subvention sera versée en une fois sur production de l'acte d'acquisition du navire,

- dans le cas où le montant des dépenses réalisées serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata,

- * Pour l'installation à bord des navires de pêche

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables précités,

- des acomptes pourront être versés sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- le solde sera versé sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses certifiées acquittées (numéro et date des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par l'expert comptable ou la personne qui en assure les fonctions, ainsi que les factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) et d'un avis de conformité du centre de sécurité des navires,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'annuler la subvention à verser de 835,39 € attribuée par délibération de la Commission Permanente n° 09-304 du 24 avril 2009, à M. Pierre VILLENEUVE, pour la modernisation de son navire « LA LYRE » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-704

sur la pêche et les cultures marines : filière cultures marines hors CPER - investissement

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Alain TOURRET, Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, Philippe AUGIER, François DIGARD (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Filière Cultures Marines Hors CPER » de 320 000 €, votée en 2010, un montant global de 15 979,21 €, au titre du dossier «10PATINCOL Filière Cultures Marines HCPER AP – investissements productifs ateliers individuels et collectifs AP », sous-dossier « Investissements productifs dans l'activité de mareyage AP » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909, au titre des investissements productifs en faveur de la modernisation du mareyage, conformément au règlement régional adopté en commission permanente par délibération du 6 février 2009 sous le n° 09-74, une subvention de 15 979,21 € à la Société SOFISH, soit 15 % d'une dépense prévisionnelle de 106 528,10 € Hors Taxes pour la mise en place d'un système d'information permettant d'améliorer la traçabilité des produits, la qualité du service rendu et d'améliorer les conditions de travail ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables ;

- des acomptes pourront être versés sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées ;

- le solde sera versé sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses certifiées acquittées (numéro et date des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par l'expert comptable ou la personne qui en assure les fonctions, ainsi que les factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs ;

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la SOFISH sise à TOURLAVILLE (50110), la convention jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION

N° 10-705

**de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

**sur la pêche et les cultures marines : ressources et milieu -
fonctionnement**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Alain TOURRET, Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, Philippe AUGIER, François DIGARD (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Ressources et Milieu Hors CPER » de 419 000 € votée en 2010, un montant de 20 000 € au titre du dossier 10PETURECH « Ressources et Milieu – études et recherches AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 20 000 € à l'IFREMER, pour le projet COMOR (Coquilles Manche Orientales), sur la base d'une dépense prévisionnelle de 167 800 € HT ;

- de prévoir les modalités de paiement figurant dans la convention jointe en annexe, article 4 – modalités de versement de la subvention ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention correspondante, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-706

sur le plan Régional de Développement des Formations Professionnelles

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Alain TOURRET, Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, Philippe AUGIER, François DIGARD (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles » de 2 120 400 € votée en 2010, un montant de 33 250 € ventilé comme suit :

- 30 000 € au titre du dossier 10JPBP « Partenariat », pour le financement du « Salon Nautic de Paris »,

- 3 250 € au titre du dossier 10JPVAE « Validation des Acquis de l'Expérience », sous-dossier « VAE accompagnement » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

** au titre du programme Accueil Information Orientation*

- 4 723,24 € à l'Institut Lemonnier,
- 3 500 € au Lycée Paul Cornu – Lisieux,

** au titre de la VAE :*

- 3 250 € aux organismes chargés de l'accompagnement, conformément à l'annexe 1 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention de Convergence des Acteurs vers des Projets Adaptés de Cités des Métiers « CAPA CITES », sur leur territoire, jointe en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-707

sur la formation professionnelle continue – fonctionnement : actions territorialisées en faveur des demandeurs d'emploi

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Alain TOURRET, Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, Philippe AUGIER, François DIGARD (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation des demandeurs d'emploi » de 80 053 500 € votée pour 2010, un montant de 169 931,10 € au titre du dossier 10JFELANS « ElanS 2010 » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre des Espaces Locaux d'Activités Novatrices (ELANS), une subvention de 169 931,10 € à divers organismes, conformément à l'annexe 1,

- de prendre en charge par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP), la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 2, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du Travail ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant relatif au Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, joint en annexe 3,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-708

sur la formation professionnelle continue – fonctionnement : financements individuels de formation

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Alain TOURRET, Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, Philippe AUGIER, François DIGARD (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Formation Professionnelle Continue » de 4 800 000 €, votée pour 2010, un montant de 23 816,60 € au titre du dossier 10JFINDIV « Financements individuels de formations » ;
- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre des financements individuels, une subvention de 23 816,60 € à divers organismes, conformément à l'annexe 1 ;
- de prendre en charge par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP), la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 2, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du Travail ;
- de déroger à la règle selon laquelle l'aide doit être accordée préalablement à la date de début de formation, entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide par la Commission Permanente ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-709

sur la formation tout au long de la vie : dépenses spécifiques FSE

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Alain TOURRET, Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, Philippe AUGIER, François DIGARD (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur la subvention globale FSE de 32 145 000 € attribuée à la Région pour 2007-2013, une programmation de 206 440 € relevant de la mesure 5.1.1. « Assistance technique » ;

- de programmer l'intervention du FSE, dans le cadre de la subvention globale :

- 166 440 € pour le financement des salaires, charges et frais de déplacement des personnes assurant la gestion de la subvention globale du FSE à la Direction de l'emploi et de la formation professionnelle, y compris les éventuelles personnes intervenant en renfort ponctuel, avec un taux d'intervention du FSE de 60 % du coût prévisionnel estimé sur 3 ans (2010-2012) à 277 400 €,

- 40 000 € pour le financement d'un outil informatique visant à sécuriser les données numériques portant sur les opérations cofinancées par le FSE et en particulier les documents dématérialisés gérés par le logiciel SAFIR, avec un taux d'intervention du FSE de 100 % du coût prévisionnel ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-710

sur la formation tout au long de la vie : apprentissage - investissement

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Alain TOURRET, Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, Philippe AUGIER, François DIGARD (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Investissement dans les Centres de Formation » de 4 841 500 € votée en 2010, un montant de 85 052 € à titre du dossier 10JINVT - sous-dossier 10JINVDIV « Investissement dans les centres de formation des autres secteurs » ;
- d'attribuer sur le chapitre 901 du Budget de la Région, une subvention de 85 052 € à la Chambre de Métiers de la Manche pour l'IFORM, conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-711

sur la formation tout au long de la vie : apprentissage – fonctionnement des CFA

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Alain TOURRET, Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, Philippe AUGIER, François DIGARD (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonctionnement des CFA » de 35 200 000 € votée pour 2010, un montant global de 100 343,95 € sur le dossier 10JBCOM « Contrat d'objectifs et de moyens relatif au développement de l'apprentissage » ventilé comme suit :

- 61 291,13 € sur le sous-dossier 10JBCOM3 « Contrat d'objectifs et de moyens – Axe 3 »,

- 16 827,82 € sur le sous-dossier 10JBCOM2 « Contrat d'objectifs et de moyens – Axe 2 »,

- 1 870 € sur le sous-dossier 10JBCOM6 « Contrat d'objectifs et de moyens – Axe 6 »,

- 20 355 € sur le sous-dossier 10JBCOM7 « Contrat d'objectifs et de moyens – Axe 7 » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- * Pour le Fonds Social Apprenti

- 61 291,13 € au titre du COM axe 3, conformément à l'annexe 1,

- * Pour le budget participatif des CFA

- 16 827,82 € au titre du COM axe 2, conformément à l'annexe 2,

- * Pour le financement de l'aide aux projets de mobilité collective

- 1 870 € à l'organisme gestionnaire du CIFAP, au titre du COM axe 6,

- * Pour le financement des bilans cognitifs

- 1 400 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen-Honfleur-Lisieux, organisme gestionnaire de l'ICEP – CFA au titre du COM axe 7,

- * Pour le financement de l'aide aux jeunes handicapés, au titre du COM axe 7

- 11 700 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen-Honfleur-Lisieux, organisme gestionnaire de l'ICEP – CFA,

- 7 255 € à l'EPLEFPA de Vire, organisme gestionnaire du CFA Agricole de Vire « Les Champs de Tracy » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-712

sur la formation tout au long de la vie : accord-cadre de réciprocité entre Régions relatif à la circulation des stagiaires, des apprentis et des étudiants en formations sanitaires et sociales

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Alain TOURRET, Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, Philippe AUGIER, François DIGARD (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer l'accord-cadre général de réciprocité entre Régions relatif à la circulation des stagiaires, des apprentis et des étudiants en formations sanitaires et sociales, joint en annexe.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-713

sur le programme de formation d'adéquation entre les besoins de main d'œuvre, des entreprises et la demande d'emploi « une formation – un emploi »

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Alain TOURRET, Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, Philippe AUGIER, François DIGARD (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation des demandeurs d'emploi » de 80 153 500 €, votée en 2010, un montant de 97 221,21 € au titre du dossier « 10JFOREM – une formation un emploi », pour les financements des opérations individuelles et collectives ;
- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme de formation « une formation – un emploi », les subventions suivantes :
 - 5 733,21 € pour une action individuelle, conformément à l'annexe 1,
 - 91 488 € pour une action collective, conformément à l'annexe 2 ;
- de prendre en charge par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP), la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 3, dans les conditions prévues au titre VI du Livre IX du Code du Travail ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-714

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : formation des emplois tremplins, contrats aidés, adultes relais et emplois jeunes

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Alain TOURRET, Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, Philippe AUGIER, François DIGARD (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « formation dans les entreprises et les associations » de 2 172 300 €, votée en 2010, un montant de 2 142,49€ au titre du dossier 10JAFCA « Formation des Contrats Aidés » ;
- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, une subvention de 2 142,49 €, pour la formation des contrats aidés, conformément à l'annexe jointe ;
- de déroger à la règle selon laquelle l'aide doit être accordée préalablement à la date de début du programme aidé, pour les associations qui ont signé le contrat du salarié, entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide par la Commission Permanente ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-715

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : « Aide au reclassement » « Formation des actifs et des salariés »

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Alain TOURRET, Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean CHATELAIS, Philippe AUGIER, François DIGARD (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Anne-Marie COUSIN, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 2 172 300 € votée en 2010, un montant total de 26 809 € pour le programme « Aide au reclassement » répartis comme suit :

- 11 929 € au titre du sous-dossier 10JCTPCRCP,
- 14 880 € au titre du sous-dossier 10JRECL ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme « Aide au reclassement », les subventions suivantes :

- Pour le dispositif des salariés licenciés :

- . 750 € au Groupe FIM Saint-Lô,
- . 529 € au GRETA Sud Normandie,
- . 2 567 € à Lyre Formation,
- . 327 € CFPPA Saint-Lô,
- . 1 717 € à l'AFPA Valenciennes,
- . 504 € à 3IFA Alençon,
- . 1 507 € au CESR Ifs,
- . 1 125 € au CPS Saint-Lô,
- . 773 € à l'IFSI Flers,
- . 1 424 € à DEMOS Paris,
- . 706 € à Bigot Libor Flers,

- 4 880 € à l'Entreprise BORELEC,

- 10 000 € au CIDRE ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-716

sur le développement économique : aides aux entreprises

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS,

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Frédérique HEURGUIER, Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Mme GAUGAIN),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'APSUB « Soutien à l'investissement matériel des entreprises » de 13 716 726 € votée en 2010, les montants suivants :

- . 100 000 € au titre du dossier 10CCREAENI « Soutien à la création d'entreprises »,

- . 2 743 000 € au titre du dossier 10CINVINDI « Soutien à l'investissement industriel »,

- sur l'AESUB « Soutien à l'investissement immatériel des entreprises » de 5 620 748 € votée en 2010, un montant de 27 260 € au titre du dossier 10CEXPORF « Soutien à l'export » ;

- d'attribuer les aides suivantes :

*** sur le chapitre 909 du Budget de la Région**

Au titre de la PRCE

- 100 000 € en subvention, pour 1 bénéficiaire, conformément à l'annexe 1,

Au titre de l'ARE

- 1 493 000 € en avance remboursable, pour 4 bénéficiaires, conformément aux annexes 2, 2 bis et 2 ter,

Au titre de la mesure exceptionnelle en faveur des entreprises en difficulté face à la crise

- 150 000 € en prêt à taux nul, à la SA SCOP SAIRC OUTILLAGE à Soliers (Calvados),

- 300 000 € en prêt à taux nul à la SAS LN DEVELOPEMENT à Hérouville-Saint-Clair (Calvados),

- 500 000 € en prêt à taux nul à la SAS SIPCUBE à Colombelles (Calvados),

- 300 000 € en subvention à la SCOP SNA Sté Nouvelle AREACEM à Tourouvre (Orne),

*** sur le chapitre 939 du Budget de la Région**

- 23 560 € en complément de la subvention accordée par délibération n° 09-506 de la Commission Permanente du 3 juillet 2010, à la SARL DOMAINE FAMILIAL LOUIS DUPONT à Victot-Pontfol (Calvados), au titre du FRAEX individuel,

- 3 700 € en subvention à la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie, dans le cadre de la mission de découverte du salon AEROEXPO à Marrakech ;

- d'approuver l'abandon de créance de l'entreprise SARIC OUTILLAGE, correspondant au 1^{er} acompte du FRAEX, société ayant réalisé environ 5 000 € de dépenses éligibles ;

- de prendre acte des aides accordées via la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat, au titre du dispositif « Accès aux marchés », figurant dans les tableaux joints en annexes 3, 3 bis et 3 ter ;

- d'accorder au titre du fonds de garantie Basse-Normandie, les garanties sollicitées sur le prêt des entreprises figurant en annexe 4 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention relative à la mise en œuvre de la demande de remboursement à la CRMA BN des fonds FRAC ARTISANAT, conformément aux documents joints en annexes 5, 5 bis et 5 ter,

- la convention relative à la mise en œuvre de la demande de remboursement à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Basse-Normandie, des fonds FRAC Commerce et Services, conformément aux documents joints en annexes 6, 6 bis et 6 ter,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-717

sur le développement économique : Association Qualité Management – Club Développement Durable et Entreprises Bas-Normandes, Expérimentation RSD²

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Frédérique HEURGUIER, Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Mme GAUGAIN) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Soutien à l'investissement immatériel des entreprises » de 5 620 748 € votée en 2010, un montant de 17 800 € au titre du dossier 10CDDQUALF « Management, qualité développement durable le club DD des entreprises bas-normandes Expérimentation RSD² pour 2011 et 2012 » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, à l'AQM (Association Qualité et Management de Basse-Normandie), les aides suivantes :

- 10 000 € en subvention forfaitaire, au titre de l'année 2011,

- 7 800 € en subvention forfaitaire, au titre de l'année 2012 ;

sous la condition que le budget réel soit impérativement supérieur à 40 000 € ; dans le cas contraire, il serait effectué pour ce second programme un paiement au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions « Club DD des entreprises bas-normandes Expérimentation RSD² » visées aux annexes 1 et 2, complétées de l'annexe financière 3,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-718

**sur le développement économique : bassins en difficulté – fonds de renouvellement
immobilier**

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Frédérique HEURGUIER, Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Mme GAUGAIN) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Fonds de Modernisation Industrielle » de 6 170 000 € votée en 2010, un montant de 250 000 € sur le dossier 10CBASSIN « Bassins en difficulté » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, au titre du Fonds de Renouvellement Immobilier, les subventions suivantes :

- une subvention d'un montant maximal de 250 000 € à la Communauté Urbaine de Cherbourg, pour le soutien à la création d'ateliers sur le centre d'activités Louis Lumière, soit 12,52 % d'une dépense éligible de 1 997 503 €HT ;

- 135 000 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Auge, pour le soutien à la création de deux ateliers relais à Livarot et à La Vespière, soit 13,72 % d'une dépense éligible de 1 027 613 € HT ;

- de déroger à la règle selon laquelle la décision régionale doit être antérieure au démarrage de l'opération ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Auge, la convention, jointe en annexe 1,

- avec la Communauté Urbaine de Cherbourg, la convention jointe en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-719

sur le développement économique : modernisation sectorielle

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Mme GAUGAIN) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AE « Fonds de Modernisation Industrielle » de 2 280 000 € votée en 2010, les montants suivants :

- 54 600 € sur le dossier 10CMODSECF « Modernisation sectorielle (filiales) »,
- 15 000 € sur le dossier 10CMODSECP « Modernisation sectorielle (pôles) » ;

• d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 54 600 € à l'Association Normandie Aeroespace, pour le soutien au fonctionnement et au programme de communication de l'association, pour l'année 2010, dans la limite de 15 % du budget hors taxes,

- 15 000 € à la MIRIADE, pour le soutien à la première participation bas-normandes au salon POLLUTEC, représentant un taux de 11,11 % du montant du budget prévisionnel ;

• de déroger à la règle selon laquelle la décision régionale doit précéder le démarrage de l'opération ;

• d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Association Normandie Aeroespace, la convention de financement, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-720

sur le développement économique : mutations économiques – intelligence économique

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Mme GAUGAIN) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de valider les budgets et plan de financement du marché relatif à l'axe III du Schéma Régional d'Intelligence Economique (SRIE) passé avec les entreprises WEB INTERACTIVE et KAELIOS, ci-dessous :

Dépenses	Montant TTC	Ressources	Montant TTC
Lot 1 Animation Gestion des actualités IE à partir des sources WEB et des acteurs régionaux et gestion d'une communauté de rédacteurs (réunion trimestrielles). Proposition de renforcement de l'animation et d'actions de communication	21 312,72 €	UE FEDER 40 %	25 039,46 €
		Etat DIRECCTE 30 %	18 779,59 €
		Région BN 30 %	18 779,59 €
Lot 2 Gestion Technique	41 285,92 €		
Total	62 598,64 €	Total	62 598,64 €

- d'approuver :

- la demande de subvention FEDER à hauteur de 25 039,46 € TTC, relative à l'axe III du SRIE,

- la demande de subvention auprès de l'Etat (DRIRE) à hauteur de 18 779,59 € TTC ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-721

sur le développement économique : mutations économiques – stratégie de l'innovation et de la compétitivité

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Mme GAUGAIN) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Stratégie de l'innovation et de la compétitivité » de 4 200 000 € votée en 2008, un montant de 16 908,54€ sur le dossier CP5C212000 « Soutien aux pôles et filières » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention maximale de 16 908,54 € à l'Association Polymers Technologies, pour le soutien à l'animation de cette dernière, du 1^{er} septembre 2009 au 31 décembre 2010, soit 14,83 % du budget prévisionnel ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant 2010.11.50.MS.4.ADPESTRANC, joint en annexe 1,

- avec l'Association Polymers Technologies, la convention financière correspondante, jointe en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-722

**sur le développement économique : mutations économiques – bassin en difficulté –
SARL CHANTIER NAVAL CHANTEREYNE**

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Mme GAUGAIN) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Fonds de Modernisation Industrielle » de 3 974 496 € votée en 2010, un montant de 100 000 € sur le dossier 10CBASSIN « Bassins en difficulté » ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, un prêt à taux nul d'un montant de 100 000 € à la SARL CHANTIER NAVAL CHANTEREYNE, au titre de l'Aide Compatible d'un Montant Limité (ACML) ;
- de déroger à la règle selon laquelle la décision régionale doit être antérieure au démarrage de l'opération ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-723

sur l'économie sociale et solidaire : structuration du champ – communication et sensibilisation – financement du forum bénévolat solidaire organisé par la ville de Cherbourg

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Mme GAUGAIN) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Economie sociale et solidaire » de 950 000 € votée en 2010, un montant de 1 000 € au titre du dossier 10CHAMPESS « Structuration du champ de l'économie sociale et solidaire AE » - sous-dossier « Soutien ressources Comm ESS F » ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 1 000 € à la ville de Cherbourg, pour l'organisation et l'animation du forum bénévolat solidaire ;
- de déroger à la règle selon laquelle la décision régionale doit être antérieure au démarrage de l'opération ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-724

sur l'économie sociale et solidaire : financement de l'animation et la coordination réalisées par la CRESS Basse-Normandie (Chambre Régionale de l'ESS), pour l'émergence de pôles territoriaux d'ESS

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Mme GAUGAIN) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Economie sociale et solidaire » de 950 000 € votée en 2010, un montant de 12 000 € au titre du dossier 10CHAMPRESS « Structuration du champ de l'économie sociale et solidaire AE » - sous-dossier « Soutien ressources Comm ESS F » ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 12 000 € à la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire de Basse-Normandie, pour l'animation de la démarche de construction de « pôles territoriaux d'ESS » en 2010 ;
- de déroger à la règle selon laquelle la décision régionale doit être antérieure au démarrage de l'opération ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-725

sur la recherche : Fonds Régional de Recherche et d'Innovation

Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Philippe BONNEAU, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Mme GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Mme LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur :

- sur l'APSUB « Fonds régional de recherche et d'innovation » de 1 290 000 €, votée en 2010, les montants suivants :

- 1 € au titre du dossier 10RNATPARI - Cofinancement de projets nationaux et partenariats,
- 21 783 € au titre du dossier 10RPIPOLEI - Soutien à la recherche collaborative privée et publique,

- sur l'AESUB « Fonds régional de recherche et d'innovation » de 8 283 866 €, votée en 2010, les montants suivants :

- 150 000 € au titre du dossier 10RNATPARF - cofinancement de projets nationaux et partenariats,
- 6 800 € au titre du dossier 10RDIFUF - soutien à la diffusion de la culture scientifique,
- 48 000 € au titre du dossier 10RPIOSEOF – soutien à la recherche privée,
- 370 545,50 € au titre du dossier 10RPIPOLEF - soutien à la recherche collaborative privée et publique,
- 23 160 € au titre du dossier 10RINCUBF - soutien à l'incubation et à la pré incubation,
- 147 750 € au titre dossier 10RACTTERF - soutien aux actions de terrain ;

• d'attribuer les aides suivantes :

*** sur le chapitre 909 du Budget de la Région**

- 1 € à ARCHADE pour la cession de la marque ARCHADE à la Région Basse-Normandie,
- 9 408 € à l'Université de Caen Basse-Normandie au titre du soutien à la recherche collaborative privée et publique, tel que présenté en annexe 3, tableau b,
- 10 125 € à la SAS CEV GROUP pour le projet AUTOM@TICS,
- 2 250 € à la SARL DIGITAL AIRWAYS pour le projet NFC CONTAINER,

*** sur le chapitre 939 du budget de la Région**

- 150 000 € à l'Association ARCHADE pour le complément du fonctionnement de l'année 2010,
- 6 800 € aux organismes présentés dans l'annexe 2 au titre du soutien aux colloques scientifiques,
- 48 000 € à 2 entreprises au titre du soutien à la recherche privée, tel que présenté en annexe 3, tableau a,
- 153 459 € à l'Université de Caen Basse-Normandie au titre du soutien à la recherche collaborative privée et publique, tel que présenté en annexe 3, tableau b,
- 184 000 € à la SAS CEV GROUP pour le projet AUTOM@TICS,
- 33 086,50 € à la SARL DIGITAL AIRWAYS pour le projet NFC CONTAINER,
- 23 160 € à l'Université de Caen Basse-Normandie, pour le soutien aux 2 projets présentés dans l'annexe 4, dans le cadre du programme EP2I,
- 15 000 € à Synergia pour l'organisation de la convention d'affaire NormandinnoV,

- 15 000 € à Synergia pour l'organisation du concours « Entreprises de l'innovation »,
- 50 000 € à Synergia pour le soutien au titre de l'année 2011 pour l'édition du magazine CONNEXIONS,
- 67 750 € à l'ENSICAEN pour la mise en œuvre de l'action « Technologies clés » ;

- de modifier la délibération n°10-486 du 25 juin 2010 pour prendre en compte la requalification du recrutement de postdoctorant en « jeune chercheur » pour le projet CARTES porté par le laboratoire GREYC, pour la subvention accordée au CNRS dans le cadre des cofinancements de projets nationaux ;

- d'approuver :

- la cession de la marque « ARCHADE » à la Région Basse-Normandie,
- les termes du contrat de cession à intervenir entre l'Association ARCHADE et la Région Basse-Normandie, conformément à l'annexe 1 jointe ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer :

- le contrat de cession de la marque « ARCHADE » joint en annexe 1,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR